VOLUME VII—No 20 MONTREAL, MERCREDI 26 JANVIER 1916. DEUX SOUS LE NUMERO

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne
CANADA ET ETATS-UNIS $5.00
UNION POSTALE $8.00

Édition hebdomadaire
CANADA $1.00
ETATS-UNIS $1.50
UNION POSTALE $2.00

LE DEVOIR

Rédaction et administration :
43, RUE SAINT-VINCENT
MONTRÉAL

TÉLÉPHONES :
ADMINISTRATION : Main 7461
RÉDACTION : - Main 7460

Directeur : HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS !

LA CONSCRIPTION EN ANGLETERRE

Le rôle de la flotte

La loi de conscription partielle a franchi victorieusement l'épreuve de la Chambre des Communes. C'est dire qu'elle est votée. La Chambre des Lords ne la rejettera certainement pas. Si elle était tentée de la modifier, ce serait pour la rendre plus rigoureuse. Les pairs ne se risqueront pas à provoquer de nouveau l'opposition des députés ouvriers et des nationalistes irlandais, ralliés à grand'peine à la mesure ministérielle.

Les journaux font grand fracas du succès de M. Asquith et de M. Bonar Law, qui ont réussi à réduire des deux tiers le nombre de votes inscrits contre la première lecture du projet de loi. Mais ce succès semble bien être une victoire à la Pyrrhus.

L'exemption de l'Irlande, la reconnaissance des "objections de conscience" au service militaire, l'abolition de la peine de mort contre les insoumis, sont autant de brèches formidables portées au principe de la loi, autant d'invites aux réfractaires. Mais la capitulation la plus grave du ministère, c'est l'engagement solennel pris par M. Bonar Law, au nom du Cabinet tout entier, que la loi ne s'appliquera pas aux ouvriers requis pour la fabrication des armes et des munitions.

A maintes reprises, depuis plusieurs mois, les ministres britanniques et les autorités militaires les plus compétentes ont affirmé que le défaut capital du mécanisme de guerre desAnglais, c'est le manque d'armes et de munitions. C'est la raison qu'ils ont invoquée pour se justifier de garder en réserve deux fois plus de soldats qu'il ne s'en trouve au front.

Les déclarations retentissantes de M. Lloyd George sont encore fraiches dans toutes les mémoires. "Si nous avions au moment opportun la quantité de munitions requises," affirmait-il, le 20 décembre, "la guerre pourrait se terminer en quarante jours." — "De la main-d'oeuvre dépend notre succès." — "Nous avons besoin de 80,000 ouvriers techniciens : cinq ou six mille ont répondu à notre appel." — "Des centaines de mille vies précieuses dépendent de la réponse des ouvriers."

"Si vous voulez sauver l'armée", criait-il quelques jours plus tard aux ouvriers de Glasgow, "et nous permettre de tenir tête aux Allemands, vous devez nous fournir quatre-vingt mille ouvriers spécialisés." — "Vous ne les aurez pas !" hurlèrent en choeur les compatriotes du principal Peterson. Les ouvriers anglais et écossais semblent bien disposés à maintenir leurs positions et leurs privilèges, au prix de la défaite et du massacre des armées impériales.

Jusqu'à preuve du contraire, il semble donc acquis que la nouvelle loi ne sera guère utile aux opérations de guerre, puisqu'elle n'atteindra pas la catégorie d'Anglais à la fois les plus nécessaires à l'Etat et les plus obstinés à lui refuser leurs services. Et il n'est guère croyable que le gouvernement britannique enverra au feu plus de soldats qu'il n'en peut convenablement armer — sauf les coloniaux, évidemment, ces bonnes bêtes.

Cette fameuse mesure ne serait donc qu'un nouveau bluff colossal, digne pendant de l'enrôlement organisé par lord Derby. Son principal objet est sans doute de faire patienter les alliés de l'Angleterre. Mais tout semble indiquer qu'en France, au moins, on ne s'y laisse plus prendre. En dépit des rigueurs de la censure, l'amertume perce chaque jour davantage.

* * *

Ce sentiment d'aigreur ne sera pas atténué par la virulente sortie de lord Charles Beresford, que la *Gazette* publiait hier. Le vieux loup de mer ne craint pas d'affirmer que si le gouvernement britannique avait permis à la flotte d'effectuer un blocus efficace de l'Allemagne, "la guerre serait terminée depuis plusieurs mois". Il va jusqu'à dire que le ministère s'est lié par des arrangements avec les puissances neutres et qu'il paralyse systématiquement l'effort de la flotte afin de ménager les sustenteurs de l'Allemagne.

Voilà une accusation d'une extrême gravité. Elle dépasse tout ce que nous avons publié jusqu'ici.

Le principal Peterson et les gazettiers *patriotes* qui ont réclamé pour moi les fers et la hart, vont-ils exiger qu'on pende le vieil amiral ?

Les dépêches de France indiquent que le gouvernement de la république exerce une pression sur les ministres anglais afin de les amener à déclarer et surtout à pratiquer un blocus effectif. Y réussira-t-il ? C'est douteux.

Le gouvernement anglais, je l'ai déjà noté, est pris entre les deux pinces d'une formidable tenaille : la rapacité des capitalistes, des industriels et des commerçants, et l'hostilité menaçante des ouvriers syndiqués.

L'attitude des ouvriers l'empêche de ravitailler l'armée, l'égoïsme des hommes d'affaires lui interdit de pousser l'action de la flotte au point de nuire au commerce anglais.

Dès le mois de juillet, un économiste français, M. Gaston Théry, accusait virtuellement le gouvernement britannique de restreindre la production des armes et des munitions afin de gêner le moins possible l'industrie et le commerce de l'Angleterre.

On se rappelle les déclarations de M. MacNicoll, de M. Butler, de sir Thomas Shaughnessy (1) — pardon! de Lord Shaughnessy — et l'interview scandaleuse de sir Herbert Holt: toutes indiquaient la répugnance ou la négligence des autorités impériales à activer la fabrication des armes et des munitions.

M. Lloyd George lui-même, tout en réclamant plus de munitions, a pris soin d'ajouter qu'il voulait diminuer les commandes à l'étranger, y compris les colonies.

Mais ce que les ministres britanniques ne veulent pas diminuer, c'est le commerce usuel d'échanges entre la Grande-Bretagne et les pays étrangers. Pour affamer l'Allemagne, il faudrait porter au commerce des neutres des coups qui appelleraient vraisemblablement de dures représailles. Ces coups, l'Angleterre les ressentirait plus vivement que la France. Or avant d'aimer les Français et de haïr les Allemands, les Anglais s'aiment eux-mêmes. Ils ne veulent pas faire tort aux Allemands au point de nuire à leur négoce, source principale de leur puissance.

Il n'est donc pas étonnant que la France veuille opérer un blocus efficace et que l'Angleterre préfère s'en tenir aux demi-mesures. Chaque pays envisage d'abord sa situation et ses intérêts particuliers. Il n'y a qu'au Canada où le *gogoïsme* et la servilité coloniale sacrifient les intérêts nationaux aux intérêts étrangers.

Si c'est là la "dévotion impériale", fort bien; pratiquons-la et crevons-en. Mais, de grâce, qu'on cesse de nous parler de la détermination héroïque du peuple anglais de tout sacrifier pour sauver nos libertés!

Il y a peut-être quelque gloire à servir de chair à canon pour la "salut de l'Empire"; mais je n'en vois aucune à jouer les Orgons et les Dandins de la comédie impériale.

Henri BOURASSA.

(1) *Gazette* du 28 juin, *Devoir* du 1er juillet et du 21 juillet.

LA BULGARIE ET LE PANSLAVISME

Au moment de l'entrée de la Bulgarie dans le conflit européen, certaines dépêches nous dirent: Le peuple bulgare éprouvera une extrême répugnance à marcher contre les Russes. Il n'oublie pas qu'il doit à la Russie sa libération et il a le sentiment profond de la fraternité slave. L'événement n'a guère confirmé ces pronostics. C'est, semble-t-il bien à la lecture d'un article du *Correspondant* du 25 décembre 1915, qu'ils faisaient abstraction de tout un ordre de faits et de sentiments.

Il y a, il y a toujours eu en Bulgarie un parti anti-russe dont Stambouloff fut le plus fameux représentant. Ce parti estime que, si la Russie a aidé la Bulgarie jadis, c'est qu'elle y voyait son intérêt; que la dette de gratitude qu'a pu, de ce chef, endosser la Bulgarie ne doit pas aller jusqu'à lui faire sacrifier ses intérêts propres et que la conquête de Constantinople, objet ultime de l'ambition russe, serait un désastre pour l'influence bulgare.

Le *Correspondant* donne là-dessus des textes d'une abondante précision. "Le 3 et le 10 novembre 1913, dit-il, une organisation patriotique, créée et soutenue par le gouvernement de M. Radoslavof, *Narodni Savez*, tenait deux grandes réunions où, au milieu d'une vive agitation, était votée cette résolution : *"Le peuple bulgare doit rompre avec tout ce qui rappelle l'idée fausse, et fatale pour nous, de la fraternité slave."*

Trois semaines à peine après la déclaration de guerre, l'un des principaux journaux du pays publiait ces paroles qui projettent une vive lumière sur les événements subséquents: *"Le slavisme est une barrière fatale à notre puissance et à notre enthousiasme nationaux.... La Russie avait ses intérêts personnels en vue quand elle a libéré la Bulgarie... Nul ne peut nous convaincre que nous devions nous soumettre à la politique russe par pure gratitude. Si notre devoir national demande de que nous nous joignions aux ennemis de la politique russe, nous commettrions un crime et une trahison si nous hésitions, en souvenir de notre libération, à le faire..."*

"Dans le même numéro de ce journal, dit encore le *Correspondant*, l'histoire du peuple bulgare est représentée comme une lutte continuelle contre les ambitions russes", et il cite un long article où l'on accuse particulièrement la Russie d'être responsable de la seconde guerre balkanique. *"L'apparition d'une grande Bulgarie, avec tous les attributs indiscutables d'un puissant Etat, la détermination des armées bulgares dans la marche en avant contre les portes de Constantinople bouleversèrent les diplomates russes et les plongèrent dans la plus grande confusion. La Russie prépara alors la tragédie sanglante dans laquelle la Bulgarie combattit contre ses trois Alliés. Nos héroïques succès, nos immenses sacrifices disparurent. La Bulgarie souffrit un désastre parce que ce désastre était exigé par les intérêts de la politique russe dans les Balkans et par son dessein d'atteindre la mer ouverte."*

Le *Correspondant* multiplie les citations de ce genre. Le gouvernement russe pourrait peut-être y opposer des réponses topiques; elles établissent à tout le moins l'existence d'un état d'esprit dont il faut tenir compte, dans l'appréciation des choses, comme des ressentiments laissés en Bulgarie par le traité de Bucharest.

"Quoi qu'on dise ou pense des Bulgares, conclut l'écrivain français, *... il est un fait que ne niera quiconque les connait, c'est qu'ils sont essentiellement pratiques et positifs. Lorsque leur gouvernement disait qu'il se rangerait du côté qui lui offrirait le plus d'avantages réels, il était l'interprète fidèle du sentiment national; ... le peuple bulgare dans son ensemble... appuyait Ferdinand, parce que la politique poursuivie par le roi lui apparaissait positive, pratique et nationale."*

Et ceci ne paraît pas scandaliser outre mesure l'écrivain français qui inscrivait tranquillement aux premières pages de son étude, sous l'oeil maternel de la censure, cette déclaration générale: *"Toutes les puissances, petites ou grandes, engagées ou invitées de plus ou moins bon gré à s'engager dans cette horrible lutte, ont en vue, avant tout, leurs intérêts ou ce qu'elles estiment leurs intérêts."*

Mais il est temps d'arrêter ces citations. Pour beaucoup moins, on a déjà brisé nos vitres et menacé de nous pendre...

Omer HEROUX.

BLOC - NOTES

Des gens qui ont obtenu des contrats de guerre considérables pour la fabrication de chemises militaires trouvent le tour de faire de plus grands bénéfices en recourant au *sweating system*. On cite, de ce temps-ci, à Montréal, le cas d'un entrepreneur qui fournit l'étoffe, taille les chemises et les donne à coudre à de pauvres femmes, à domicile, moyennant le prix de 35 sous la douzaine ; ces ouvrières fournissent le fil. Pour moins de 3 sous par chemise, elles s'arrachent les yeux à ce travail. Ces entrepreneurs, qui entassent de petites fortunes, sur chaque commande, verseront quelques milliers de piastres au fonds patriotique et les journaux publieront leurs noms sur les listes de souscriptions. Hypocrisie et exploitation!

* * *

Les boulangers de notre ville préviennent le public qu'à la prochaine hausse de la farine, ils monteront le prix du pain. Ils l'ont déjà monté depuis le commencement de la guerre, et il appert que ce n'est pas la dernière fois qu'ils le feront.

Comment peuvent-ils expliquer que, quand le prix de la farine monte, ils aient à monter le prix de leur pain, — tandis que, si la farine baisse, même beaucoup, comme cela s'est fait il y a peu de mois, ils n'en font jamais bénéficier le consommateur? Ils nous disent, il est vrai, quand la farine est à la hausse, qu'il leur faut se protéger, puisqu'ils paient la farine trop cher. Et quand elle diminue de prix, ils s'en tiennent à leur taux élevé, disant: "Nous avons en magasin d'énormes quantités de farine achetées à prix fort, nous ne pouvons vendre notre pain meilleur marché, nous y perdrions." Ces raisons valent ce qu'elles valent; mais à qui ces gens feront-ils croire que, quand la farine est à bas prix, ils n'en achètent toujours que très peu, et que, dans les périodes de hausse, ils encombrent leurs magasins à tel point, qu'après des mois, et quand la farine est à bas prix, ils en ont encore des centaines de tonnes achetées à la hausse? Ils sont, ou malhabiles pendant la baisse, ou malhabiles quand vient la hausse. Mais ils n'y perdent jamais rien, et le consommateur solde toujours la note. Il ne sait, du reste, jamais pourquoi, sauf ceci, qu'il est l'éternel berné.

* * *

M. Boulay, de Rimouski, va demander à la Chambre d'exiger de tout fonctionnaire de l'Etat, touchant un traitement de $2,000 ou plus, qu'il sache les deux langues officielles du pays. Voilà qui est très sensé, — trop sensé, probablement, pour rencontrer quelque faveur au parlement. Et nous verrons sans doute se continuer cet état de choses d'après lequel un Canadien-français pour obtenir le moindre poste de l'Etat, à Ottawa, doit savoir l'anglais, tandis que le sous-ministre ou le fonctionnaire supérieur de langue anglaise, payé de $2,000 à $10,000 par an, a toute licence de ne savoir que l'anglais et de répondre grossièrement à qui lui parle ou lui écrit en français. Il y a quelques exceptions à cette coutume, mais elles sont si rares qu'il les faut noter avec soin.

G. P.

A OTTAWA

M. CARVELL A DES SCANDALES

(Par ERNEST BILODEAU)

Ottawa, 25 janvier 1916.

M. F. B. Carvell a parlé aujourd'hui pendant plus de cinq heures. Comme on s'y attendait, ce glabre Irlandais au visage intelligent, agressif et décidé, a secoué vigoureusement la poussière parlementaire et fait la chasse aux toiles d'araignées que le gouvernement voudrait bien voir s'installer, à ce que prétend l'opposition, dans l'esprit du peuple canadien. On peut juger de la valeur de cette longue palabre par le fait admis qu'à aucun moment elle n'a manqué de clarté ou d'intérêt. Avocat recherché et sérieux, orateur méthodique et clair, le député de Carleton jouit au surplus d'une taille avantageuse et d'une voix incisive et nette. Il a prononcé l'un des plus forts réquisitoires que la Chambre ait encore entendus à cette session. Certaines interruptions ont tourné à son avantage, la dernière surtout, qui a vu le ministre des Douanes, M. Reid, pris au piège de ses propres paroles et réduit au silence devant un reproche enflammé de M. Carvell.

L'impression générale qui reste de ce long discours et des incidents qui en ont marqué le cours, c'est que vraiment le gouvernement n'a pas pris un soin extrême des deux ou trois cents millions que nous avons dépensés pour la guerre; que le Comité des Munitions est devenu un instrument de "patronage" entre les mains du gouvernement; qu'il a laissé perdre des millions de dollars sous forme de profits trop élevés accordés aux fabricants d'obus, payant par exemple jusqu'à $5.70 un objet qu'ils se procuraient quelques mois plus tard au prix de $1.75, ce qui laisse encore, paraît-il, un bénéfice d'un dollar par obus.

Des centaines de milliers d'obus ont donc été fabriqués avec un profit de $4 chacun. Il est facile de se rendre compte du profit énorme que réalisait ainsi, par exemple, telle maison qui avait pu s'assurer un contrat, disons, de cent mille obus, soit quatre cent mille dollars de profit net aux dépens du contribuable canadien. Et combien d'heureux entrepreneurs ont encaissé des profits se chiffrant dans les millions!

NOTRE DETTE

M. Carvell a commencé par se déclarer assez pessimiste en ce qui concerne la situation et l'avenir économiques du Canada. Au train dont nous y allons, dit-il, nous aurons dépensé l'année prochaine environ un milliard. C'est une somme fantastique, et qui se dérobe presque à l'imagination. Comme nous l'aurons empruntée, à un taux moyen de cinq pour cent, c'est donc une somme annuelle de 50 millions de dollars que nous aurons à débourser chaque année pour le service de l'intérêt. De plus, on peut compter, à ce taux, 30 millions pour la pension des soldats tués ou blessés. Tout notre revenu ordinaire y passera, et c'est bien beau de dire que nous recevrons dès lors une immigration fantastique qui nous délivrera de tous nos maux; mais je me demande, dit M. Carvell, s'il est aussi certain que cela que l'Europe entière se déversera sur nos bords. En tout cas, la situation est sérieuse et le pays s'attend à bon droit à ce que nous y apportions toute notre attention. Et je ne conçois pas, dit-il, que les ministériels puissent nous accuser de faire de la politique de parti, lorsque nous exerçons simplement et consciencieusement notre droit de critique.

Ce serait une belle opposition, s'écrie M. Carvell, qui passerait sous silence les abus de toute nature qui s'exercent en ce pays depuis dix-huit mois. On voudrait, par exemple nous faire croire que le comité des obus, qui distribue des contrats pour des centaines de millions dans notre pays, n'a aucune relation avec le gouvernement canadien, que c'est une création du gouvernement impérial, qu'il n'en faut parler qu'avec un saint respect et se bien garder de la moindre critique à son endroit. Mais la vérité, M. le président, s'écrie le député de Carleton, c'est que le Comité des obus est à la fois la créature et l'instrument du parti conservateur canadien, qu'il est créé par le gouvernement et qu'il travaille pour le gouvernement. On dirait que son but essentiel est moins de fournir à l'Empire les munitions dont il a besoin, que de servir les mesquins intérêts du parti conservateur.

—Que faites-vous de la trêve ? demande à ce moment le colonel Burnham, selon son habitude, à moitié couché dans son siège, à l'un des angles de la Chambre.

—Il n'y a pas de trêve qui tienne devant le " boodling ", riposte M. Carvell, aux applaudissements de la gauche. Puis il fait allusion à un récent article de la " Free Press " d'Ottawa. Ce journal, réputé libéral, a blâmé, la semaine dernière, l'attitude combative des libéraux et particulièrement de M. Pugsley. Or, déclare M. Carvell, la " Free Press " se serait dégagée subrepticement, il n'y a pas longtemps, de toute influence libérale. Ses deux propriétaires ordinaires ne détiennent plus que le tiers de son capital-actions, tandis que le reste est la propriété fiduciaire d'un avocat de Toronto, représentant des intérêts localisés à Ottawa, dans l'intimité même de sir Robert Borden, que M. Carvell met au défi de nier la vérité de ces révélations inattendues. M. Borden sourit et ne répond pas.

LES OBUS

Ayant ainsi disposé du cas de ce journal, M. Carvell entre de plain-pied dans la question des obus, rappelant avec indignation que nos premiers soldats envoyés au feu ont été fauchés sur place, ainsi à Langemarck, faute de munitions suffisantes en arrière d'eux pour appuyer leurs mouvements. Puis il trace à grands traits le tableau de ce qui s'est passé dans le pays depuis la création du premier comité, dont les agissements ont été si peu satisfaisants que M. Lloyd-George a dû nous envoyer un délégué qui a fait modifier complètement le personnel de ce comité. Si tout allait bien, comme on le prétend, demande M. Carvell, pourquoi ce délégué extraordinaire et pourquoi ce chambardement total du sacro-saint comité ? Puis il donne lecture d'une longue liste de ce qu'il appelle les "sociétés-champignons ", " **mushroom companies**", qui poussaient du jour au lendemain parmi les amis du gouvernement et qui obtenaient de gras contrats, tandis que des maisons solides et de tout repos, après avoir obtenu, comme en certains cas qu'il minaires qu'elles avaient remplis à la perfection, se voyaient refuser de nouvelles commandes, qui allaient pendant ce temps à des politiciens amis, n'ayant même pas un outil en marche.

Ici, un député ministériel intervient, et pour prouver que les libéraux ont aussi obtenu de bons contrats, il déclare que M. Long, d'Orillia, Ont., à l'instant mentionné par M. Carvell, est un libéral. De plus, ajoute le député, c'est sur ma recommandation écrite au ministre de la milice, que M. Long a obtenu ce contrat.

"Et l'on vient nous dire, tonne M. Carvell, que la politique ne se mêle pas à la fabrication des obus ! De leur propre aveu, que vous venez d'entendre, il faut la recommandation d'un député conservateur pour qu'un industriel libéral, estimé de tous et associé à des conservateurs, puisse participer de cette façon directe à la défense de l'Empire. Et à qui ces recommandations sont-elles adressées, monsieur le Président ? Au ministre de la Milice, nous avoue-t-on aujourd'hui, après nous avoir crié toute la semaine dernière que le ministre de la Milice n'a rien à faire avec le Comité des munitions ! Voilà la bonne foi conservatrice démasquée par les propres partisans du ministère !"

Le député ontarien est resté coi, mais l'on se doute des acclamations de la gauche à ce coup droit enregistré par M. Carvell.

Celui-ci procède ensuite à une longue énumération de contrats accordés à des prix qui ont permis à leurs bénéficiaires de réaliser des profits exorbitants. Etant donné qu'un obus coûte au maximum un dollar de fabrication, et que la "Dominion Bridge Company", par exemple, en a livré 200,000 à $5, et 300,000 à $4, elle a donc fait un bénéfice de $800,000 sur le premier contrat, et de $600,000 sur le second, soit $1,400,000 de profits payés à une seule compagnie par le contribuable canadien.

Or, des centaines d'autres contrats ont été accordés dans les mêmes conditions, et à des prix allant jusqu'à $5.70 par obus, comme dans le cas de la "Massey - Harris Company", qui en a livré 100,000 avec un bénéfice net de $400,000. Il est certain que voilà des chiffres effarants, et l'on se prend à espérer qu'un orateur ministériel de quelque valeur viendra les nier avec preuves ou en expliquer la nécessité, de même que le cas suivant qu'a cité M. Carvell, et qui est celui de sir Donald Mann, l'associé bien connu de sir William Mackenzie, dont le contrat lui aurait rapporté, selon M. Carvell, un demi-million en chiffres onds.

Mais un autre vice du système, continue M. Carvell, c'est qu'à tout instant on voit s'exercer l'influence occulte du 'middleman", de l'inter-

(Suite à la deuxième page)

A QUEBEC

LA CRITIQUE DU BUDGET

Tribune des journalistes, Législature de Québec, 24. — Le sommeil de la province de Québec achève. L'agitation menée par le "Devoir" et les orateurs nationalistes l'a trop secouée. Elle est forcée d'entendre les plaintes qui lui arrivent de nos frères persécutés de la province voisine.

Tous les discours, ou à peu près, prononcés depuis l'ouverture de la session en sont un indice. L'un des derniers, celui de M. Tachereau, ministre des Travaux publics, montre que le gouvernement lui-même, qui a bien des susceptibilités à ménager, surtout avec la menace d'une élection toute proche, se rend compte qu'il ne peut plus longtemps se boucher les oreilles. La dernière phrase de sa péroraison, qui a été applaudie à outrance, contenait une menace. "La province continuera à être généreuse, disait-il, mais elle commence à être profondément ennuyée et impatientée.".

Coïncidence qui n'a pas échappé au public attentif, le sénateur Landry, président de l'Association d'Education d'Ontario, se trouvait sur le parquet de la Chambre, près du trône du président, quand ces paroles tombaient au milieu de l'étonnement général.

Les affaires de routine ne contiennent aucun élément d'intérêt, mais la séance qui a été prématurément ajournée à 3 heures aujourd'hui, par suite d'un accident, privant le parlement de lumière pendant un moment, n'en a pas moins été bien remplie.

M. Cousineau, chef de l'opposition, dans un discours bien pensé et bien écrit a, en effet, entrepris la critique du discours du budget prononcé le 20 courant par le trésorier de la province. Nous en donnons à la suite de cette courte lettre un substantiel résumé basé sur les notes mêmes de l'orateur.

La critique de M. Cousineau était fort serrée, et hérissée surtout vers la fin, de pointes acérées à l'adresse du premier ministre. Il a successivement démoli le surplus du gouvernement et sa politique financière, lui posant avec fréquence des questions embarrassantes sur les oeuvres qu'il a créées. Il a dénoncé particulièrement M. Gouin qui s'engageait jadis à faire l'administration de la province sans taxes et sans emprunts et qui a manqué à l'un et l'autre de ses engagements.

Tout en admettant que la situation de la province en général ne laisse guère à désirer, malgré la situation exceptionnelle dans laquelle le Canada se trouve placé par suite de la participation au conflit européen, l'orateur prétend que les propriétaires, surtout dans les grandes villes, souffrent et souffriront encore de la crise financière par la faute du gouvernement qui n'a pas voulu accorder, comme le lui demandait l'opposition, une loi moratoire mitigée.

M. Gouin, ainsi que nous le disons plus haut, ne s'est pas trouvé constamment sur un lit de roses. En veut-on un exemple? M. Cousineau parlait de la prison de Bordeaux et prétendait, sans être contredit par le ministère, qu'elle coûte actuellement et qu'elle ne cessera pas de coûter $500,000 par année à la province, soit, dit-il, environ $1,000 par année pour chacun des prisonniers. Cependant, continue-t-il, le premier ministre, qui trouve que cent dollars par année, c'est bien assez payer l'entretien des pauvres sourds-muets ne se scandalise pas de ce que la pension des criminels nous coûte annuellement, à Montréal, mille dollars la tête.

M. Cousineau a fort habilement prouvé en se servant des articles d'un journal ami du gouvernement, que les dépenses sans cesse accrues pour les fins de l'administration de la justice n'aident en rien à l'expédition des procédures. Il a tenu le premier ministre responsable de cet état de choses.

Pour répondre à l'accusation de dénigreurs portée contre l'opposition, M. Cousineau s'est servi du mandement de Mgr l'archevêque de Montréal, sur la justice, et de certains sermons reproduits dans la "Gazette" de Montréal. Ces discours dénoncent un abaissement de la morale publique, dont M. Cousineau veut tenir le gouvernement responsable.

M. TASCHEREAU

Le ministre des Travaux publics a donné la réplique à M. Cousineau. C'est un orateur assez désagréable à entendre à cause de sa nervosité et de son perpétuel halètement. Le seul geste qu'on lui connaisse, celui dont il use à profusion, consiste à enlever son pince-nez et à le remettre l'instant d'après.

Par ailleurs, il est intéressant, agressif, quelquefois spirituel, souvent pince-sans-rire, jamais obscur.

Il a répondu rudement à M. Cousineau et on s'aperçoit que la Chambre est entrée de plain-pied dans la lutte. Finis les jours des discours à l'eau de rose!

M. Cousineau avait terminé son discours en disant que l'opposition n'était qu'une "pincée" à la Chambre, et le ministre reprend cette phrase pour s'amuser des conservateurs.

Il déclare d'abord qu'il avait préparé une réponse pour donner la réplique à la critique du budget, il en a été pour ses frais, dit-il. M. Cousineau est un novice. Il est à son premiers discours du genre, mais il faut avouer qu'il a traité de tout sauf des finances de la province.

Puis il se met à se moquer de l'opposition qui se fond tranquillement; la Providence fait d'elle comme Joffre des Allemands. MM. Lafontaine, Bernard, Plante et Giard sont disparus derrière l'horizon. M. Patenaude est parti pour un monde meilleur.

M. Taschereau cesse un moment son ironie pour faire un éloge de M. Jean Prévost, mais il reprend aussitôt pour parler de M. D'Auteuil, le doyen de la droite, qui ne se fouie pas la rate, comme on dit, et qui est appelé, dit l'orateur, à continuer sa "carrière active et laborieuse sur le banc".

Le député de Montmagny achève sa carrière avec l'opposition aussi, continue l'orateur. Il espère bien que le chef de l'opposition ne s'en ira pas au moins; celui-ci peut compter sur l'appui le plus entier du gouvernement pour le maintenir en place.

Puis M. Taschereau, qui prétend que M. Cousineau aurait dit que le gouvernement actuel est endormi, fait une longue tirade basée sur des statistiques ressassées, pour prouver qu'un gouvernement qui a fait tant de bien à la province n'est pas un gouvernement plongé dans le sommeil.

Une à une, le ministre des travaux publics reprend les assertions du chef de l'opposition pour le contredire. Il le traite, en passant, d'"ennemi de sa province" en citant les discours de Sorel et de Wolfe extraits des comptes-rendus qu'en faisait le "Nationaliste".

LA PLAINTE DE L'ONTARIO

M. Taschereau termine en citant les paroles de Mgr l'archevêque prononcées l'autre soir au sujet des écoles d'Ontario.

"J'applaudis, dit-il, des deux mains à ces belles paroles. La province de Québec est généreuse; elle l'a montré dans le passé; elle le sera encore dans l'avenir. Ses enfants et ses ressources elle saura les donner aux alliés, librement et généreusement.

"L'année dernière elle a envoyé un message à la province d'Ontario, à la demande de l'un de ses députés anglais à esprit large (M. Bullock) et généreux. Ce message n'a pas été écouté, notre province continuera à être généreuse, mais elle commence à être profondément ennuyée et impatientée." (Vifs applaudissements à droite). Ces paroles ont leur poids surtout si l'on note qu'elles ont été prononcées par le lieutenant du premier ministre.

M. BERUBE

Le député de Témiscouata a répondu à M. Taschereau.

Il débute assez bien en se moquant à son tour du grignotement dont la droite a été victime. L'affaire Mousseau, Bérard et Bergevin lui en fournit le thème. Il rappelle les liens qui unissaient le premier ministre à l'un des trois et retourne pendant quelque temps le fer dans la plaie. M. Gouin a passé des quarts d'heure plus agréables. "C'est parler corde dans la maison d'un pendu", assure M. Bérubé, que de se moquer de nos grignottements. Heureusement que l'enquête sur l'affaire Mousseau a été étouffée à point sans cela les trois-quarts de la Chambre, à droite, étaient grignottés et la moitié du conseil législatif y passait.

M. Bérubé s'applique ensuite à démantibuler consciencieusement le discours de son prédécesseur.

La Chambre s'étant, au beau milieu de la harangue du député de Témiscouata, trouvée plongée dans une nuit aussi sombre que l'affaire Mousseau-Bérard, dont on venait de parler, par suite d'un accident à la *Public Service Corporation*, la séance est ajournée à trois heures demain.

Louis DUPIRE.

* * *

LE DISCOURS DE M. COUSINEAU

M. Cousineau se lève après l'expédition des affaires de routine, pour faire la critique du budget.

Il est dur pour le gouvernement, surtout lorsqu'il touche à l'administartion de la ville de Montréal et à la part de responsabilité que le premier ministre doit en prendre. On l'écoute avec la plus grande attention des deux côtés de la Chambre et il n'est interrompu qu'une ou deux fois par le ministre des Travaux publics, qui doit lui donner la réplique.

Le chef de l'opposition note en débutant que le discours du trésosier sur le budget de la province, prononcé le 20 courant, contraste avec les exposés antérieurs du même genre en ce qu'il n'est pas rempli d'enthousiasme et de flatterie à l'égard du gouvernement.

Passant aux considérations matérielles, l'orateur déclare que les individus dans la province de Québec n'ont pas, en somme à se plaindre de la situation actuelle. Certaines classes ont même bénéficié de la guerre. Les cultivateurs ont eu des récoltes abondantes qui se sont bien vendues. Le commerce et l'industrie ont reçu une impulsion extraordinaire et quelques industries spéciales se sont développées d'une façon inattendue.

Toutes n'ont pas eu ce sort. L'industrie du bâtiment, par exemple, comme M. Cousineau l'établit par un article de la " Gazette " de Mont-

(Suite à la 2ème page)

LA CRITIQUE DU BUDGET

(Suite de la première page)

réal, journal que le premier ministre, se plait à citer, est arrêtée.

LA CRISE IMMOBILIERE

M. Cousineau déclare qu'il est une classe particulière qui a souffert et qui souffre spécialement dans les grandes villes, c'est celle des propriétaires. Et l'orateur les représente obérés par le fardeau toujours croissant des taxes publiques et qui souffrent spécialement des extravagances d'un grand nombre de leurs administrateurs. Quatorze mille logements sont inoccupés dans la ville de Montréal. Les taxes municipales et scolaires ne se paient pas, les corporations municipales ont des déficits considérables. Le petit propriétaire dont la propriété est grevée partiellement d'hypothèques n'a pas de revenus suffisants pour faire face aux taxes, aux charges publiques, etc.

M. Cousineau voit dans cette situation la justification de l'établissement de la loi moratoire qu'il réclamait l'année dernière, loi moratoire mitigée soumettant à l'approbation d'un juge la bonne foi d'un débiteur contre la cupidité du créancier et donnant un certain délai à ce débiteur pour payer le capital de ses obligations. Il n'a jamais réclamé, dit-il, une loi moratoire totale; elle n'est pas du domaine de la législature.

Le chef de l'opposition a une requête signée d'une centaine de citoyens réclamant un moratoire et qui montrent le bien fondé de ses allégations.

Il en vient à la critique proprement dite de la situation financière de la province qu'il fait en ces termes:

"Passant immédiatement à l'état financier qui nous a été soumis par le Trésorier pour l'année 1914-15, je constate que le surplus réclamé en définitive sur l'exercice courant de 1914-15 est limité à la somme de $194,416.01. Or, si nous référons à la page 145 des comptes publics 1915, version anglaise, nous constatons que le gouvernement a collecté d'une seule succession, à titre de droits de succession, celle de Lord Strathcona Mont-Royal, la somme de $513,193.78, et à la page 151, d'une autre succession, celle de James R. Wilson, Montréal, $109,559.92. Si vous additionnez ces deux montants cela fait pour ces deux successions, $622,753, et si le gouvernement n'avait pas eu ce que j'appellerai à son point de vue, la bonne fortune de retirer ces droits de ces deux successions en l'année 1914-15 il aurait un déficit de $428,-336,99. Ces deux successions constituent-elles une source de revenu ordinaire, je ne le crois pas. A tout événement le parti libéral dont se réclame l'honorable trésorier, a mauvaise grâce de venir se réjouir d'un surplus qui lui est fourni par cette fameuse loi de successions tant dénoncée par lui en 1897 et sur laquelle il avait soulevé tant de préjugés dans la province. Mais, laissant de côté ces questions que je pourrais appeler de détail, il en est une néanmoins que le peuple de cette province a le droit de voir discuter, c'est celle de l'augmentation de la dette publique de la province d'une façon énorme, au mépris des plus solennels engagements pris par le premier-ministre lors de son arrivée à la tête de la province quand il disait qu'il gouvernerait cette province sans emprunter et sans taxer. Or, depuis le 1er janvier 1913, le gouvernement a emprunté près de $12,000,000.

Le 1er janvier 1913, 4 1-2 pour cent. .	$ 1,949,586.67
Le 1er juillet 1914, 4 1-2 pour cent. .	3,991,722.73
Le 1er avril 1915, 5 pour cent.	6,000,000.00
Total.	$11,941,208.00

LA DETTE

"La dette de la province au 30 juin 1905 était de $24,502,473.13, et 10 ans plus tard elle est de $33,123,-281.

Quant à la dette non consolidée l'état présenté par l'honorable trésorier dans son discours à la page 11, est fictif. Il donne un passif de dettes courantes de $2,941,202.52 et un actif de $8,044,417.32 ce qui laisse un surplus d'actif sur la dette flottante de $5,103,214.80 mais dans cet actif tous les articles à l'exception des deux premiers ne constituent pas d'actif réel, ainsi:

The St. Maurice River Water Storage advance.	$ 74,627.26
New Jail, District of Montreal advance. .	3,608,101.26
Montreal District Court House and Jail advance.	85,611.25
Court House and Jail, District Roberval, advance.	37,914.40
Quebec's share of Common School Fund advance. . . .	1,164,490.35

"Tous ces montants ne constituent que des créances aléatoires n'ayant aucune valeur au point de vue de l'actif vrai de la province, car autrement, il faudrait inclure dans l'actif tous les palais de justice, toutes les prisons, et toutes les créances litigieuses de la province.

" Nous pouvons donc dire que le premier ministre actuel a failli à ses engagements envers l'électorat de cette province quand il a pris le pouvoir et que sa parole passera dans notre histoire politique comme une parole mensongère.

" Non seulement faut-il demander compte au ministère actuel des emprunts qu'il a faits depuis 1905, mais aussi des revenus extraordinaires depuis la même date. Les recettes du gouvernement durant cette période provenant des taxes pour la très grande partie sont les suivantes :

1905-1906. . . .8	12,588,399.82
1906-1907.	6 178,985.82
1907-1908. . . .	6,791,450.64
1908-1909.	10,551,975.61
1909-1910. . . .	8,567,648.69
1910-1911. . . .	9,372,313.62
1911-1912. . . .	11,329 524.04
1912-1913. . . .	13,448,427.52
1913-1914 moins emprunts	12,231,966.47
1914-1915 moins emprunts	12,888,656.18
	$103,949 369.41

" LES OEUVRES DU GOUVERNEMENT

" Quelles sont les oeuvres durables du gouvernement actuel en face de cette dépense énorme ? Je ne dirai rien de la prison de Bordeaux, dont l'intérêt sur le coût de construction et les frais d'entretien s'élève au-delà de cinq cent mille dollars annuellement, ce qui établit une moyenne de coût à la province pour chaque prisonnier d'au-delà de mille dollars.

" J'aborderai seulement la question des routes. Le trésorier nous dit, à la page 12 de son discours sténographié, que le gouvernement a déboursé $12,300,300.06 ; et il nous dit que ceci constitue une dépense au capital de la province et il essaie de justifier les emprunts faits de cette façon, ainsi que d'établir que les surplus ont servi à l'amélioration de la province. Mais dans le revenu plus haut mentionné, il ne nous dit pas, par exemple, que le revenu des terres et forêts, qui est le prix de l'aliénation du domaine national et qui n'est pas un revenu ordinaire, a donné $1,840,347.45, soit $14,163 870.22 depuis 1905.

" Voilà donc au-delà de $14,000,-000 que le gouvernement a retiré en vendant la forêt de la province ; combien faudra-t-il d'années pour refaire ces forêts ? Trente, quarante ou cinquante ans —la très grande partie jamais. Il y a longtemps que vos chemins de sable et de gravois seront disparus à cette époque ; à moins qu'on les refasse chaque année ou à peu près. —

LC COUT DE LA LA JUSTICE

" Le coût de la justice est démontré dans le tableau suivant :

1905-1906 . . . .$	706,629.59
1906-1907.	688,914.83
1907-1908.	700 387.32
1908-1909.	793,547.07
1909-1910.	805,880.47
1910-1911.	834,642.48
1911-1912.	892,926.44
1912-1913.	973,349.86
1913-1914.	1,080,886.27
1914-1915.	1,134 135.40
	$8,611,299.73

" Et ceci ne comprend pas le salaire des juges, ni les frais des plaideurs.

" Pourquoi le coût de l'administration de la justice a-t-il doublé ? Avons-nous plus de justice qu'auparavant? Le Procureur général a-t-il remédié à l'encombrement des causes dans le district de Montréal ; la justice coûte-t-elle moins cher ? Les contribuables sont-ils plus satisfaits ? Et que l'on ne vienne pas nous dire que cela dépend des juges ; cela dépend du Procureur général ; et d'après la section 91 de l'acte de 1867, l'administration de la justice est sous le contrôle des provinces. Les criminels sont-ils tous poursuivis — les gros surtout.

Pourtant si la justice dans la province est en décadence, nous en payons les frais d'une façon sans cesse grandissante. Le gouvernement a augmenté les taxes d'une façon extraordinaire. Tous ceux qui ont affaire aux tribunaux s'en rendent compte.

LA LEGISLATION

Quant aux dépenses de la législation, elles se sont accrues de moitié en dix ans.

"Avons-nous une meilleure législation? Il y a, paraît-il, d'inscrits à l'ordre du jour de cette session au-delà de cent cinquante bills privés. Est-ce là un signe de force?

"Non seulement nous voyons encore des projets de loi ridicules, des sociétés qui se forment, comme dirait un romancier récent, dans le but de cultiver la banane sur les côtes du Labrador, mais tous les corps publics de la province qui viennent ici demander des lois extraordinaires. Je ne parle pas seulement de ces mesures d'intérêt privé où, comptant sur la trop grande complaisance de cette législature, l'on veut demander d'infirmer des conventions valablement faites — mais de toutes ces mesures de corps municipaux ou scolaires, que leurs administrateurs ne peuvent plus faire fonctionner. Et en passant, que l'on me permette un avis salutaire à tous les intéressés: un grand nombre d'entre eux s'imaginent que l'Opposition et son chef sont en état de tout surveiller, de tout dénoncer, de tout prévoir.

EN GARDE

M. Cousineau avertit les contribuables de veiller eux-mêmes à leurs intérêts, l'opposition ne peut que les aider. Et il ajoute:

"D'ailleurs, M. l'Orateur, c'est au gouvernement qui a la majorité en cette Chambre, qu'il appartient à l'heure actuelle de donner un remède aux maux dont souffre la province de Québec. Et, chose extraordinaire, ni dans le discours du trône, ni dans le discours du budget, le gouvernement n'a jugé à propos d'énoncer une politique définie sur les questions qui nous intéressent.

"Quelle est sa politique en matière d'agriculture? Est-ce simplement de continuer à éparpiller les deniers de la province de toutes façons sans s'occuper des résultats ? Pour la colonisation — qu'entend-on faire? Est-ce que l'on s'intéresse à la protection des forêts — au reboisement? Quelle est la politique du gouvernement au sujet des forces hydrauliques de la province — est-ce de les vendre comme par le passé, à un prix nominal? L'exemple d'Ontario qui a mis à la portée du peuple de cette province l'énergie électrique d'une façon économique ne lui dit-il rien ? En fait d'instruction publique est-ce là encore simplement de continuer à émietter l'argent un peu partout sans programme défini et sans direction virile? Qu'est-ce que le gouvernement entend faire au sujet des ressources naturelles de la province, l'exploitation des mines, des pêcheries?

"Voilà autant de questions sur lesquelles le peuple de cette province aimerait à avoir une réponse pratique.

MONTREAL

"La ville de Montréal dont vit le gouvernement de la province de Québec va-t-elle recevoir du gouvernement une attention qui soit de nature à faire reprendre confiance à ses contribuables ou si l'on va se contenter comme par le passé de laisser toutes les factions se battre entre elles, se déchirer mutuellement et conduire la barque municipale de cette grande cité à l'abime. Toutes ces commissions scolaires qui actuellement viennent ici demander un remède à leurs griefs et à leurs maux vont-elles retourner chez elles avec une solution plus ou moins aléatoire de leurs difficultés?

"Le premier-ministre va-t-il continuer sa politique de bras croisés et continuer simplement de dire : 'Après nous le déluge'?

Enfin, le chef de l'opposition demande le concours de tous les gens indépendants.

C'est maintenant le temps de louer sur la rive du lac

et non pas dans quelques mois d'ici. Votre choix parmi 9 maisons non meublées: à Lakeside, $12.50, $15.00; à Strathmore (2), $30 chacune, à Dorval, $25.00; à Dixie (2), $25 chacune, (2) $50 chacune. Demandez des renseignements à leur sujet et faites venir des brochures gratuites sur les maisons à vendre, $100 comptant et $15 et plus par mois, intérêt compris.

MARCIL TRUST COMPANY

180 S.-JACQUES

32e année. Actif, plus de $4,000,000

M. CARVELL A DES SCANDALES

(Suite de la première page)

médiaire, qui se fait donner un contrat qu'il est incapable de remplir, et qui le repasse à un autre en empochant un substantiel profit qu'on eût épargné en traitant directement avec un fabricant sérieux. Et j'implore le gouvernement, dit avec force M. Carvell, de nous donner une enquête parlementaire là-dessus, et nous prouverons tout ce que nous prétendons et bien autre chose encore. Il porte ensuite des accusations de même nature en ce qui concerne, par exemple, la fabrication des fusées d'obus, dont on a commandé des millions aux Etats-Unis, tandis qu'on eût pu tout aussi bien en donner le bénéfice à l'industrie canadienne. Même chose pour les caisses destinées à la livraison et au transport des obus, où la "méprisable politique" a encore joué son rôle, affirme M. Carvell.

LE SCANDALE DU FOIN

On eût pu croire qu'à ce moment le vigoureux et clair plaidoyer du député de Carleton eût atteint son maximum d'intérêt, mais il n'en était rien. Ce serait presque le cas de dire que M. Carvell avait à part cela dans sa manche une "manchette" de journal ; et il est fort probable que tous les journaux de l'opposition annonceront demain en gros titres, en "manchettes", le "Scandale du foin".

Car il y a un scandale du foin ; les gens bien renseignés, et nous en étions, le savaient déjà, mais il n'en fallait pas parler d'avance. En tout cas, M. Carvell s'est "déboutonné", comme on dit, après quelques phrases préliminaires dans lesquelles il a expliqué son regret d'être obligé de rendre publiques des choses aussi pénibles. Puis il commence un exposé, fortifié à chaque instant d'une longue documentation, et qui tend à prouver que les cultivateurs du Nouveau-Brunswick perdent, du fait de l'embargo mis par le gouvernement fédéral sur l'exportation du foin, environ cinquante mille dollars, au bénéfice de certains commerçants qui se trouvent être du bon côté du manche.

L'affirmation semble un peu hardie ; mais voici M. Carvell qui déclare, en mots prudents et mesurés, qu'il a mis naguère le ministre du Commerce, sir George Foster, au courant de la situation. Celui-ci en aurait été tout surpris et indigné, et aurait ordonné, en présence de M. Carvell, une enquête immédiate. De plus, le ministre de l'Agriculture, M. Martin Burrell, avait supplié par lettre M. Carvell, il n'y a pas huit jours, de ne pas parler de cette malheureuse affaire en Chambre. Il est vrai qu'à ce moment M. Burrell a interrompu le député de Carleton pour nier l'avoir en aucune façon "supplié", mais il admet implicitement l'embarras du gouvernement de voir cette affaire ébruitée. "Je n'en parle qu'avec précaution, dit M. Carvell, et je ne dis que juste que ce que me commandent ma conscience et mon serment de député. Et l'on sait, de l'autre côté de la Chambre, que je ne dis pas tout ce que je sais." Pour du mystère, c'est du mystère. En tout cas, sur un brocard direct de M. Carvell, le ministre de l'Agriculture a promis de lui répondre bientôt, et nous verrons la version officielle. Il reste acquis, en tout cas, que les fermiers du Nouveau-Brunswick sont obligés par l'embargo de vendre leur foin à $13.50 la tonne à des commerçants amis du ministre de la Marine, M. Hazen, au moment même où dans la province de Québec le même foin est coté à $17 ou $18.

Ces révélations n'ont pas été sans créer quelque sensation ; et M. Carvell n'a pas manqué d'en profiter pour réclamer à grands cris, pour ainsi dire, une enquête parlementaire sur toutes les dépenses de guerre et l'affaire du foin. Il a donné quelque attention à la Commission Davidson, qui est allée, bien inutilement, passer une partie de l'été dans la Nouvelle-Ecosse, où le climat est fort agréable à cette saison. Il trouve que sir Charles Davidson s'y est trop appliqué à tancer les cultivateurs coupables d'avoir vendu de mauvais chevaux, façon indirecte et habile d'exonérer le gouvernement.

Puis M. Carvell fait allusion à un achat d'un millier de pistolets automatiques achetés au compte du gouvernement par le colonel J Wesley Allison, au prix de dix-huit dollars chacun. Détail curieux, le ministère de la Milice a consenti à vendre quatre de ces pistolets, à deux maisons d'Ottawa. Or, le prix de vente a été de $18 moins un escompte de 84 environ par pistolet, ce qui en a mis le prix de vente à un peu plus de $14. Et ils avaient été payés $18 ! Ici, le ministre des Douanes, M. Reid, s'interpose et commet l'une des gaffes de son existence.

—Mais vous devez comprendre, dit-il avec sa bonhomie un peu naïve, que ces deux maisons sont des maisons de gros *"wholesale dealers"*, et qu'elles sont habituées à bénéficier des escomptes ordinaires du commerce...

—Et le gouvernement du Canada n'aura pas le même avantage pour une commande de mille pistolets payés au comptant? demande M. Carvell, avec indignation, au milieu des applaudissements de ses collègues de l'Opposition. Mais que ne les faisiez-vous acheter pour vous par quelque maison de gros? demande-t-il, la maison Birkett, par exemple? Ou encore, par le ministère des chemins de fer, qui achète en gros continuellement?

M. Reid est resté silencieux, rouge, tête baissée. On voit rarement en Chambre, pareil aveu d'erreur. Il faut dire que M. Carvell possède une puissance de dialectique et une vigueur d'expression qui rendent difficile la tâche de lui tenir tête une fois qu'il est lancé. Et le ministre des Douanes eût été mieux inspiré de ne pas l'interrompre à ce moment. Son geste n'aura servi qu'à accentuer l'impression de maîtrise et de force agressive qu'a répandue l'effort du député de Carleton, qui est un peu le héros du jour aujourd'hui, parmi ses collègues de la gauche. On attend maintenant avec curiosité la réponse de la droite, qui aura besoin d'être présentée avec une certaine force si elle doit détruire l'effet fâcheux de cette journée.

M. Carvell ayant cessé de parler vers neuf heures, a été suivi de M. Glass, jeune député conservateur entré en Chambre l'an dernier, et qu'on a mis là ce soir pour sauver la façade, pendant que les gros canons se préparent à l'arrière. M. Glass n'a rien dit qui mérite d'être rapporté, ayant bonnement découvert que l'Empire est composé de divers Dominions autonomes, pouvant s'unir à un moment donné pour un mouvement d'ensemble ; que la doctrine allemande est que la force prime le droit, et autres nouveautés, qui nous dispensent d'insister.

Ernest BILODEAU.

AUX FUMEURS DE CIGARETTES

Vous qui désirez vous guérir de la funeste passion de la cigarette, habituez-vous à la pipe, en fumant le HEROS : un tabac pur, sans ingrédients étrangers, ayant subi, dans une chambre chaude et humide, une fermentation parfaite, qui enlève le goût de vert, l'âcreté et neutralise les propriétés nocives de la nicotine. Le fumeur de cigarettes peut satisfaire sans danger son besoin d'aspirer la fumée. L'expérience en a été faite avec un succès complet. Un petit effort pendant quelques jours et vous serez guéri. Le fumeur de cigarettes invétéré, aux doigts jaunis est mal noté, tandis que la pipe est admise et de plus en plus à la mode.

Envoyez un mandat-poste de 75 sous et vous recevrez une livre de HEROS.

La St. Jacques Tobacco Packing Co., Ltée. S.-Jacques, Comté Montcalm, Qué.

Commission Scolaire

POUR ETRE SUPERIEUR...

M. L.-A. LAPOINTE DONNE HIER SOIR UNE DISCRETE LEÇON A UN ANGLAIS QUI CROYAIT LES MEMBRES DE LA COMMISSION INCAPABLES DE COMPRENDRE LE LANGAGE D'ALBION.

Encore un Anglais qui aura compris, espérons-le, que pour se réclamer d'une race supérieure il faut savoir au moins deux langues!

Il y a quelque temps, l'échevin Loranger obtenait de la Commission scolaire la permission d'installer *son* système économique de chauffage à deux fournaises dans ses écoles. Hier soir, le rapport qu'il lui a soumis sur son fonctionnement a clairement démontré que l'on avait réalisé à l'Académie du Plateau, à l'école Saint-Jean l'Evangéliste et à l'Ecole Technique une diminution dans la dépense du charbon de 9-16 et même 20 pour cent.

—Ce résultat avantageux donné par le système de chauffage *Combusto*, a déclaré M. Loranger, devrait militer en faveur de son installation dans toutes les écoles de la Commission.

Je demanderais du reste la permission que l'ingénieur de la Compagnie Combusto expliquât lui-même le fonctionnement du nouvel appareil de chauffage.

M. Harris, de la Combusto Device Company, s'est levé. On lit un certain malaise sur la figure de cet Anglais que l'on pressent unilingue. On ne s'est pas trompé.

—Je ne sais pas, débute-t-il, s'il est bien opportun que je vous donne les explications demandées; en parlant en anglais, la majorité des membres présents ne me comprendra peut-être pas parfaitement...

L'échevin Lapointe, dont on comprend facilement l'indignation discrète, lui retorque sur-le-champ:

—Parlez, parlez, mon ami; nous savons les deux langues ici ; nous sommes bilingues dans notre bonne vieille province de Québec.

Le malaise de M. Harris n'a pas disparu. Il se lance toutefois dans ses explications. Puissent les nombreuses questions qu'on lui posa l'avoir convaincu qu'il fût compris !

Le nouveau système de chauffage sera mis à l'essai dans les écoles Garneau et Marchand...

Les demandes de paiement de billets aux municipalités de Montréal continuent à affluer à la Commission. Comme ces sommes d'argent ont été empruntées par certaines commissions scolaires avant leur annexion, celle de Montréal a décidé de demander aux tribunaux si la loi commune et la loi de l'Instruction peuvent permettre de tels emprunts.

Le total actuel de la somme des billets contestés est d'environ $20,-000...

La Commission a également décidé de s'opposer à ce qu'on lui enlève, pour la donner à Maisonneuve, la partie de la Longue-Pointe annexée il y a deux ans. La législature provinciale sera saisie de cette question...

BOITES de COUTELLERIE

POUR PRESENTATION ET CADEAUX DE NOCES.

D'ici à la fin de janvier nous vendrons ces boites de coutellerie que l'on puisse voir en un seul magasin. Tous les modèles dans toutes les dimensions et tous les prix y sont compris. La qualité de l'argenterie est insurpassable.

D'ici à la In de janvier nous vendrons ces boites de coutellerie avec une

Réduction de 33%

QUELQUES-UNS DE NOS PRIX :

Boite en leatherette doublée en satin rouge ou vert, 26 pièces assorties argent "Gris-Français". Prix régulier de $13.22, pour . . $8.48

Boite en coeur de chêne naturel doublée en satin violet, 51 pièces, assorties, modèle "King Georges". Prix régulier de $36.00, pour . . $24.00

Boite en acajou solide doublée en satin violet, 86 pièces, assorties, modèle "Bradford". Prix régulier $69.00, pour . $46.00

Boite en acajou solide, doublée en satin bleu-marin, 84 pièces, modèle "Puritain". Prix régulier de $106.00, pour . $71.00

Boite en chêne fumé, doublée en satin royal violet, 133 pièces, modèle "Puritain". Prix régulier $207.00, pour $138.00

Boite en chêne fumé doublée en satin violet royal, 166 pièces, modèle "Summerset". Prix régulier de $289.50, p. $193.00

DEUX MAGASINS :

LA CIE BRODEUR Limitée

Gros : 86r ue S.-Pierre

Détail : 533 Est, rue S.-Catherine

Si vous ne trouvez pas ce qu'il vous faut à notre magasin de détail, nous vous invitons à notre magasin de gros où l'assortiment est plus considérable.

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

Casier postal 356. — Adresse télégraphique, "Nahac, Montréal". Tél. Main 1250-1251. Codes : Liebers, West. Un.

C. H. CAHAN, C. R.
AVOCAT ET PROCUREUR
Edifice Transportation — Rue Saint-Jacques

LAMOTHE, GADBOIS et NANTEL, avocats, Edifice Banque de Québec, 11 place d'Armes, Montréal. Téléphone Main 3215. J. C. Lamothe LL. D., C.R., Emilien Gadbois, LL.L., J. Maréchal Nantel, B.C.L.

MORGAN et LAVERY
AVOCATS — PROCUREURS
Suite 620, Edifice Transportation, 120 S.-Jacques.
Tél. Bell Main 2670. Câble, Eadmor.
E. A. D. Morgan. Saluste Lavery, B.C.L.
M. Lavery a son bureau du soir : 1 St-Thomas, Longueuil.

ROMUALD ROY
AVOCAT
83, Craig Ouest. —Chambre 525
Tél. Main 966. MONTREAL.

HERVE ROCH, B. A., L L. L
AVOCAT
Société légale Baril et Roch. 61, rue S.-Gabriel, Montréal.
Main 228-229. Rockland 931

CAMILLE TESSIER
AVOCAT
du bureau légal
PATENAUDE, TESSIER ET MONETTE
7 Place d'Armes - - - - - MONTREAL

Domicile: Est 1369.
ANATOLE VANIER, B.A. LL.B.
AVOCAT
Tél. Main 213. — Bureau 53, 97 rue S.-Jacques.

Résidence : 180 Jeanne-Mance Tél. Est 5973
GUY VANIER, B.A. LL. L.
AVOCAT
97, rue S.-Jacques. — Bureau 76 Tél. Main 2632

NOTAIRES

BELANGER et BELANGER, (Léandre et Adrien), 30 Saint-Jacques. Main 1859. Résidence, 240 Visitation. Prêts sur hypothèque, achats de créances.

TEL. ST-LOUIS 504.

A.-H. Barrette
NOTAIRE
70 rue Rachel Est, Montréal

RESIDENCE, MONTREAL-EST.
Tél. Pointe-aux-Trembles 29.
J.-EMERY CODERRE
NOTAIRE
Etude, 90 rue Saint-Jacques.
EDIFICE VERSAILLES. Tél. Main 1323.

A. D. JOBIN
NOTAIRE ET COMMISSAIRE
103 RUE S.-FRANÇOIS-XAVIER
MONTREAL
Prêts sur hypothèques.

DOCTEURS

EST 6734
Docteur A. DESJARDINS
Ancien Moniteur de l'Hôtel-Dieu de Paris. Maladie des YEUX, des OREILLES, du NEZ et de la GORGE, 523, Saint-Denis, (En face du carr Saint-Louis).

DENTISTES

Dr NAP. DESJARDINS
CHIRURGIEN-DENTISTE
Autrefois de S.-Henri
BUREAU
1111, RUE SAINT-DENIS
Près Marie-Anne.
Tél. S.-Louis 3943.

Dr HONORE THIBAULT
L. D. S., D. D. S.
CHIRURGIEN - DENTISTE
321a RUE RACHEL
(Près Saint-Denis)
TEL. ST-LOUIS 6098

INGENIEURS CIVILS

HURTUBISE et HURTUBISE
INGENIEURS CIVILS
ARPENTEURS-GEOMETRES
EDIFICE BANQUE NATIONALE
99 rue Saint-Jacques.
TELEPHONES :
Bureau: Main 7815. Résidence: St-Louis 3143

JOS. MEUNIER et FABIUS RUEL
INGENIEURS CIVILS ET ARPENTEURS GEOMETRES
Travaux municipaux, Aqueduc, Egouts. Expertises, Barrages.
No 17 COTE PLACE D'ARMES
Tél. Main 3066.

SURVEYER et FRIGON
INGENIEURS-CONSEILS
Expertises, Levés de Plans, Estimations et Projets.
Rapports Techniques et Financiers.
ADRESSE : 56 BEAVER HALL HILL.
Téléphone Uptown 2508. MONTREAL.

VINCENT et GIROUARD
Ingénieurs, Arpenteurs, Architectes
15, RUE SAINT-JACQUES.
TEL. MAIN 1168
HONORE GIROUARD, 621 Saint-Hubert, Montréal Tél. Est 3721
J. ARTHUR VINCENT, Longueuil
Ex-chef du service des lignes et nivaux de Montréal.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 2629—D. Moscovitch et al., vs. David Lazarus. Le 4me jour de janvier 1916 à onze heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 1456 rue S.-Urbain en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : argent comptant. J. O. MORIN, H.C.S.
Montréal, 25 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 20130—Webster and Sons, Limited, demanderesse, vs. Dame A. Prévost, épouse de Osias Lamoureux, défenderesse. Le 4me jour de février 1916 à dix heures de l'avant-midi, au domicile de la dite défenderesse, au No 325 Chemin Ste.-Catherine en la ville d'Outremont, dans le district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de la dite défenderesse, saisis en cette cause, consistant en pianos, meubles et effets de ménage. Conditions : argent comptant. J. S. LAVERY, H.C.S.
Montréal, 26 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No 4587—Philéas Vanier et Jean-Bte. Vanier, de Montréal, négociants, demandeurs, vs. Louis Berthiaume de Montréal, défendeur, et Harry Gordon et al., opposants et les dits demandeurs, contestants. Le 4me jour de février 1916 à dix heures de l'avant-midi, au ci-devant domicile du dit défendeur, au No 19 rue Brunswick, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : argent comptant. J. EDMOND DUROCHER, H.C.S.
Montréal, 26 janvier 1916.

Lisez le NATIONALISTE, et vous aurez fait oeuvre utile et agréable.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No 3097—A. P. Bélair, demandeur, vs. Louis Benjamin, défendeur. Le 4me jour de février 1916 à une heure de l'après-midi, au No 878 rue Durocher, en la cité d'Outremont, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : argent comptant. J. B. TRUDEAU, H.C.S.
Montréal, 26 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 22590—H. Bledner, gentilhomme, de Montréal, demandeur, vs. A. Michelsohn, agent, du même lieu, défendeur. Le 4me jour de février 1916, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 40, rue Drummond, appartement No 14, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : argent comptant. J. O. MORIN, H.C.S.
Montréal, 26 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No 3129—Isidore Trudeau, des cité et district de Montréal, demandeur, vs. L. P. B. De Grosbois, du même lieu, défendeur. Le 4me jour de février 1916 à une heure de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 992B rue S.-Denis, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : argent comptant. J. BREUX, H.C.S.
Montréal, 25 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No 3608—James Wilcock, de Montréal, marchand, demandeur, vs. The Industrial and Manufacturing Co. Ltd., corps politique et incorporé de Montréal, défenderesse, et Clarence L. de Sola et al., mis-en-cause. Le 4me jour de février 1916 à deux heures de l'après-midi, à la ci-devant place d'affaires de la dite défenderesse, au No 227 rue Wellington, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de la dite défenderesse, saisis en cette cause, consistant en un moteur électrique, pupitre, etc. Conditions : argent comptant. J. EDMOND DUROCHER, H.C.S.

AVIS est par les présentes donné que JOSEPH GAGNON, cultivateur, ROSE GAGNON, tous deux de la paroisse de S.-Michel de Laval, DONALDA GAGNON, épouse de Clovis Dagenais, agent d'immeubles, DEISKA GAGNON, veuve de Ovila Pesant, en son vivant cultivateur de la paroisse de S.-Michel de Laval, EMILIA GAGNON, épouse de EUGENE SIMARD, boucher, toutes trois de la cité de Montréal, s'adressent à la Législature de la Province de Québec, à la prochaine session pour obtenir une loi les autorisant à vendre les biens, grevés de substitution en leur faveur.
DAGENAIS et NORMANDEAU,
Procureurs des pétitionnaires.
Montréal, le 11 janvier 1916.

PETITES ANNONCES

À LOUER

LE CLUNY

400, rue S.-Denis. Beaux appartements de 4 ou 5 chambres avec toutes les améliorations modernes. Eau chaude été et hiver, chauffage, concierge et possession immédiate. Particulièrement avantageux pour médecins et dentistes.

A LOUER

Boutique de barbier. Très moderne, 6 chaises, avec toutes les fixtures 3 chambres de bain, finies en tuile plancher en mosaïque, s'adresser 690 Mont-Royal Est, entre 9 heures a. m et 5 heures p. m., le soir, 196 rue de l'Epée, Outremont.

A LOUER

Magasin et logement privé ou séparément, pour épicerie licenciée angle Amherst et Dorchester. Place de fortune. S'adresser 639, Notre Dame est.

AUTOMOBILES A LOUER

Au Garage Laurier, Limitée
375 Est, rue Ontario, entre S.-Hubert et S.-Denis, plusieurs Autos de tourisme ainsi que Limousines. Téléphone Est 2480.

DIVERS

OEUFS ET VOLAILLES

Nous avons ce qu'il vous faut en races de volailles strictement pures Demandez notre catalogue illustré de 15 gravures des races les plus avantageusement connues au pays Poules, coqs, canards, oies, dindes pintades, tourterelles, 15 sous par poste. Extra bargain pour décembre. Deux cannes, un jars Toulouse de choix, $9.00.

Trio canards, courreurs indiens $7.50. Cent poules Leghorn blanches et fauves. Ecrivez pour renseignements. La Ferme Avicole Yamaska Saint-Hyacinthe, Qué.

SERRURES

Clefs, serrures. Spécialité: découpage de clefs Yale, Corbin, Sergent et Green Leaf. Pour toutes vos réparations de clefs, allez au No 182 rue Sanguinet

SALLE A DINER

STAR BOARDING HOUSE
CHAMBRE ET PENSION, $5.00 par semaine. Repas tous les jours à 20c. Attention spéciale aux voyageurs. N. PRESSEAULT, Prop., 8-10, RUE S. ANTOINE.

CARTES D'AFFAIRES

RODOLPHE BÉDARD
Expert-Comptable et Auditeur
Systématiste consultant, Administrateur de successions. Téléphone Bell, Main 3869. Suite 45-46-47.
55 Saint-Francois-Xavier. Montréal

J. N. CABANA F. A. CABANA
Cabana et Cabana
EXPERTS COMPTABLES
Liquidateurs Administrateurs
Assurances de tous genres
20 rue Saint - Jacques, Ch. 3
TEL. MAIN 1777

J. ACHILLE DAVID
Entrepreneur électricien
100 S.-Paul Rés. 109 Ouest, Lagauchetière
Main 929. Main 3174.

J. ALFRED HUOT
COURTIER D'ASSURANCES
2069 RUE MANCE
Tél. S.-Louis 4284.
BUREAU
26 RUE S.-SACREMENT
Tél. Main 6767

H. JULIEN
ASSURANCES
CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE
COLLECTIONS
2666 CHATEAUBRIAND - - - VILLERAY
Saint-Louis 2183

MANUFACTURIERS

J. D. Camirand, Limitée
Grand choix de Bijouterie, argenterie et verre taillé, Horloges et tous genres d'articles de fantaisie.
Nous manufacturons les électroliers et chandeliers, 141 à 157, Saint-Paul Ouest, Montréal.

HOTEL

VICTORIA HOTEL
Québec
H. Fontaine, Prop.
Plan américain. Prix: $2.50 à $3.50. Prix spécial pour les voyageurs de commerce. $2.00 par jour.

DOMINION COAL COMPANY Limited
DOMINION et SPRINGHILL
Charbon bitumineux, à vapeur et à gaz
BUREAU GENERAL des VENTES
112 rue Saint-Jacques. Montréal

ANGLETERRE

EFFETS DE LA CONSCRIPTION

L'ETABLISSEMENT DU SERVICE OBLIGATOIRE AURA COMME EFFET IMMEDIAT D'AFFAIBLIR L'ARMEE INDUSTRIELLE, CE QUI AFFECTERA LA POSITION FINANCIERE DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Londres, 26.—Le bill du service militaire a été adopté en seconde lecture, hier après-midi, à la Chambre des lords, après un discours du marquis de Lansdowne, ministre sans porteuille dans le cabinet anglais, proclamant la nécessité de l'adoption de la mesure.

Parlant des effets du bill sur l'industrie, lord Lansdowne admet que l'affaiblissement de l'armée industrielle affecte évidemment la position financière de la Grande-Bretagne, mais il nie que la Grande-Bretage aurait pu se contenter d'avoir fourni à ses alliés une grande flotte et des munitions de guerre, et d'avoir mis son crédit à leur disposition.

" Si nous avions suivi cette ligne de conduite quand la guerre se déclara ", dit le marquis, " la guerre eût sans doute donné des résultats bien différents et notre confiance dans le succès des opérations que nous entendons renouveler au printemps serait beaucoup moins grand qu'actuellement. "

LES OUVRIERS VONT DEFINIR LEUR ATTITUDE

Bristol, 26.—Les ouvriers anglais vont définir leur attitude au sujet de la guerre et du service obligatoire, à la conférence la plus grosse de conséquence qu'il y ait eu en Grande-Bretagne et qui s'ouvre aujourd'hui, sous la présidence de M. W. C. Anderson, député d'Attercliffe. Les représentants de plus de 2,000,000 d'ouvriers seront là ; aussi ceux de 30,000 socialistes fort opposés à la guerre. Ils ont refusé, hier soir, de parler de leurs intentions.

Aujourd'hui sera présentée la première résolution. Elle a trait aux députés du parti ouvrier et au recrutement, et l'on croit qu'on pourra juger de l'état d'esprit des délégués par ce qu'ils en feront. Les autres résolutions touchent à la direction générale de la guerre, à la coopération donnée au gouvernement par le parti ouvrier. Un débat s'engagera, demain, sur une résolution relative à la conscription. Ce sera la grosse affaire de la conférence.

Toutes ces résolutions donneront lieu à la plus vive discussion. Les députés ouvriers et les chefs des socialistes seront presque tous présents.

La " Women's Labor League " s'est prononcée, hier, contre le service obligatoire.

RUSSIE

LA DEROUTE DES TURCS

ELLE EST ENCORE PLUS DESASTREUSE QU'ON NE L'AVAIT CRU D'ABORD. — QUATRE MILLE PRISONNIERS.

Londres, 26 — Suivant une dépêche de Petrograd à l'agence Reuter, la déroute des Turcs, lors de la bataille qui les a obligés à se refugier à Erzéroum, est encore plus grande que ne l'indiquaient les premiers rapports. En sus des pertes subies par l'ennemi sur le champ de bataille, les Russes ont capturé, pendant la poursuite, 50 officiers et 4,000 soldats. Ils ont pris aussi un grand nombre de mitrailleuses et une quantité énorme de munitions.

On est d'avis que l'arrivée de 120,000 Turcs à Erzéroum diminue la puissance défensive de la forteresse.

Dans les marais du Pripet, en Volhynie, on dit que les positions des Moscovites sont situées seulement à quatre versts de Pinsk tant ont été grands les succès des Russes dans les récents combats. Le 24, un avion ennemi a jeté deux bombes sur Dvinsk.

Dans la région de Dvina, dit le bulletin officiel, au sud de Friedrichstadt, l'artillerie russe a canonné avec succès les positions allemandes.

En Galicie et sur les bords de la Stripa, il y a eu un duel d'artillerie. Un grand nombre de soldats d'une division ennemie se sont gelés.

Au Caucase, dans la région d'Erzéroum, les Moscovites continuent à exercer une forte pression sur les Turcs et à faire des prisonniers. Dans la région de Melazghert, ils ont livré combat avec succès à la cavalerie et à des détachements de fantassins ennemis.

HORS DE COMBAT

Ottawa, 26 — La liste des hors de combat publiée hier soir par le ministère de la milice, comprend trente-quatre noms. La grande majorité de ces soldats sont anglais. Parmi les quelques Canadiens il y a trois Montréalais et un Canadien-français de la province de Québec :

8e bataillon — Blessé : Wilfrid Masto, L'Avenir, Qué.

24e bataillon — Tué au feu : Bernard O'Brien, 4 Rolland, Montréal.

Royal Canadian — Légèrement blessé : Ralph Mills, 424 Gilford, Montréal.

1ère division, ingénieurs canadiens, 3e compagnie — Tué au feu : le sapeur Frank McGuinness, 281 Bourgeois, Montréal.

LA PROHIBITION VOTEE A NICOLET

Nicolet, 25. — Le vote sur la prohibition, hier, à Nicolet a donné le résultat suivant: 129 voix pour et pas une seule voix contre la prohibition.

SUEDE

LES DROITS NATIONAUX

SI L'ON CONTINUE DE LES MECONNAITRE, DIT LE PREMIER MINISTRE, HAMMERSKJOELD, LA NEUTRALITE DE LA SUEDE NE SAURA PLUS EXISTER.

Stockholm, 26. — La veille du débat au Parlement anglais au sujet du blocus projeté contre l'Allemagne, le premier ministre Hammerskjoeld a déclaré au Rilksdag suédois que la neutralité du pays ne saurait subsister si l'on continue de méconnaitre les droits nationaux.

Cette déclaration du premier ministre est un clair énoncé du principe déjà employé par le roi dans le discours du trône, il y a une semaine. Le premier ministre a prononcé son discours pour répondre à plusieurs députés qui avaient déclaré que le pays tout entier désire rester neutre. M. Hammerskjoeld dit qu'il exposait la politique du gouvernement. C'est notre fervent désir, dit-il, et c'est notre devoir de garder la paix mais nous devons aussi tenir compte des circonstances qui nous rendraient la neutralité impossible.

"Si nous acceptons des restrictions dangereuses de nos droits et de notre liberté, elles augmenteront indubitablement jusqu'à la fin de la guerre et même après. Le résultat inétable sera de nous enlever notre indépendance politique et économique.

"Les alliances actuelles entre Puissances ne dureront pas toujours, continue le premier ministre, et peut-être quelqu'un des belligérants, en d'autres circonstances sera-t-il au regret d'avoir pour un avantage temporaire, déchiré des traités internationaux qu'il sera impossible de remplacer."

Kjalmer Branting, le chef socialiste, s'est déclaré mécontent du discours du premier ministre, dont la politique, déclare-t-il, semble être d'exposer la nation aux plus grands périls dans le seul but d'interpréter d'une façon exacte la loi internationale.

La prohibition par le gouvernement suédois de l'exportation du bois de pulpe, dit-il, était simplement un acte de représailles.

"On ne demande qu'un compromis raisonnable, continue M. Branting, pour permettre à la crise de s'apaiser et pour éviter d'en venir à une situation plus sérieuse encore."

L'ancien premier ministre Lindman dit que tout en conservant sa neutralité le pays doit aussi préserver ses droits. La Suède peut être fière de ne pas participer à la démolition de la loi des nations. Nous avons encore le droit de l'invoquer, dit l'orateur, cette loi des nations et à notre égard tous les belligérants doivent s'y conformer.

DEROGATION A LA LOI DES CITES

L'AMENDEMENT DE LA CHARTE DES TROIS-RIVIERES DONNERAIT DROIT AUX ELECTEURS DE REVOQUER LE CONSEIL.

Québec, 24. — Le projet de loi intitulé loi amendant la charte de la ville des Trois-Rivières contient deux clauses particulièrement intéressantes constituant une dérogation à la loi des cités et villes qui vaut d'être signalée. On demande, en effet, le droit de révoquer les membres du conseil sur une requête présentée par un quart des électeurs, et le droit d'obtenir un referendum sur les règlements qui ne rencontreraient pas l'approbation d'une partie notable des électeurs.

Mais voici la substance de ces deux clauses :

"12. Si durant leur terme d'office, le maire, un échevin ou des échevins, ne rencontrent plus par leur attitude au conseil l'approbation d'une partie notable des électeurs municipaux, le maire ou tel ou tels échevins, deviendra ou deviendront passibles de révocation de leur mandat par le dépôt, entre les mains du greffier de la cité, d'une requête à cet effet, signée par au moins le quart des électeurs inscrits sur la liste de votation, et déposée entre les mains du greffier de la cité ; tout règlement, résolution ou décision affectée par telle requête ne prend alors force et effet que s'il est approuvé par la majorité des électeurs contribuables ayant voté.

"Lorsqu'un referendum est ainsi demandé, il est du devoir du greffier de faire immédiatement rapport au conseil de la requête déposée entre ses mains, et le conseil fixe le jour où devra avoir lieu la votation.

"La votation dure une journée, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi.

"Chaque électeur se présente à son tour au bureau de votation et donne son vote par "OUI" ou par "NON".

"Les frais de ce referendum sont à la charge du conseil."

FRANCE

LE MORAL DE L'ARMEE

M. A. BRIAND PREND LA DEFENSE DES CENSEURS DE LA PRESSE DONT LE ROLE, DIT-IL, EST DE MAINTENIR LE MORAL DE L'ARMEE ET DE LA NATION.

Paris, 26. — La Chambre des députés expédia hier au comité, par un vote de 394 à 138, la mesure relative à la censure.

Cette mesure pourvoit à la communication au gouvernement avant de les donner en public de toutes les nouvelles, réservant au censeur le droit de ne supprimer que la matière non officielle concernant les opérations militaires et les négociations diplomatiques dont la publication causerait du tort à la défense nationale.

Des interruptions et parfois, de vives protestations se sont élevées lorsque M. Briand, le premier ministre, dans un discours passionné, dans la Chambre des Députés, prit la défense de la censure imposée par le gouvernement français.

M. Paul Deschanel, le président de la Chambre dût rappeler les députés au respect de la liberté de parole avant que M. Briand pût continuer son discours.

Le premier ministre dit qu'on ne doit pas oublier que la France est en guerre.

"Notre pays se voit dans une situation redoutable", continue M. Briand, "et le peuple français ne doit épargner aucun sacrifice pour obtenir la victoire.

"Il n'entre dans l'esprit de personne intéressé à l'honneur et à l'avenir de la présente administration, de violer la liberté de la presse. Le fait que le pays est resté calme, après 18 mois de guerre, indique que la censure n'a pas été si mauvaise.

"J'ai donné des instructions très précises de sauvegarder la liberté de la presse. En réalité, il n'existe pas de censure; il n'y a qu'une surveillance résultant d'une convention verbale entre le gouvernement et la presse.

"Si la mesure présentement soumise à la discussion de la Chambre est adoptée, elle aura une existence légale, et il deviendra nécessaire d'indiquer au gouvernement les moyens de l'appliquer.

"Prenez garde. Les Allemands rôdent autour de nous, cherchant une ouverture qui leur permette de passer. Non, ne laissez pas fléchir le moral de la nation et de l'armée."

Cette remarque reçut tous les applaudissements de la Chambre.

"Comme chef du gouvernement", ajoute M. Briand, "je ne permettrai jamais qu'une nouvelle loi de censure jette la démoralisation parmi les combattants au moyen d'articles qui pourraient atteindre les tranchées. Ce serait là désarmer, et tuer la liberté et la victoire."

La Chambre entière et les galeries ont applaudi le premier ministre.

BULLETIN DE PARIS.

Paris, 26. — Suivant le bulletin officiel d'hier soir, l'artillerie française de concert avec celle des Anglais a sérieusement endommagé les positions ennemies en Belgique, au sud-est de Bosinghe. Deux aviatiks ont lancé hier matin environ 15 bombes sur Dunkerque et les environs tuant 5 personnes et en blessant 3. Dans l'Artois, à l'est de Neuville et dans la région de Vailly, les Français ont réduit au silence les batteries ennemies ; ils ont bombardé efficacement les tranchées ennemies dans les Vosges, à Muhlbach et à Stossweir; et sur les Hauts-de-Meuse ils ont dispersé un faible détachement teuton.

BULLETIN ANGLAIS.

Londres, 26. — Le bulletin officiel de Londres d'hier rapporte que les avions de part et d'autre ont été actifs, hier. Les Anglais ont maintenu leur supériorité. Les Anglais ont bombardé avec succès Oliverssla-Boisselle, Le Bridoux et Bossinghe.

BISBILLE AU CONSEIL DE VERDUN

LES ECHEVINS ONT DE NOUVEAU HIER SOIR PLUSIEURS PASSES D'ARMES PLUS OU MOINS ACADEMIQUES.

Les échevins de Verdun n'ont levé leur séance municipale qu'à minuit et quart, ce matin, après une série de passes d'armes et de discussions tantôt académiques, tantôt acerbes.

Les débats ont tourné autour de la question des divers amendements qu'on veut demander à la Législature d'ajouter à la Charte de la ville. Le feu fut vite mis aux poudres dans la chaleur de la lutte, ce qui amena l'échevin Bougie à traiter de mensongère une remarque de l'échevin Allard. Une série de projets furent cependant votés ou repoussés au cours de la soirée et les affaires de routine n'eurent pas trop à souffrir du temps accordé à la discussion. Il fut décidé que tous les candidats à la mairie et à l'échevinage devaient posséder une propriété évaluée à $600 au moins; que les bureaux de directeurs de compagnies de courtage mixte pouvaient se nommer des représentants chargés de voter pour eux aux élections; que la date des élections soit reculée du 1er février au 1er avril, et la nomination du 20 janvier au 20 mars; que les heures de votation soient prolongées de cinq heures du soir à neuf heures du soir, etc. D'un autre côté, la proposition faite par un parti d'échevins pour taxer tous les billets de théâtre, de cinéma, de concert, etc., du sou du pauvre, a été rejetée, à cause des difficultés de la perception et du service spécial qu'un tel impôt exige.L'assemblée a été dissoute après un dernier débat sur les devoirs et obligations du secrétaire-trésorier.

Vous aimez les sports? Vous devez donc lire les chroniques sportives du NATIONALISTE.

Attaques aiguës de dyspepsie

ELLE SOUFFRIT DES TORTURES JUSQU'A CE QU'ELLE ESSAYAT " FRUIT-A-TIVES ".

S.- Jean de Matha, 27 janv. 1914.

"Après avoir longtemps souffert de dyspepsie, j'ai recouvré la santé grâce à "Fruit-a-tives". Je souffrais tellement qu'à la fin je n'osais pas manger de crainte de mourir. Il y a cinq ans, je reçus des échantillons de "Fruit-a-tives et après en avoir pris, j'éprouvai du soulagement. J'en fis alors venir trois boites et je continuai à prendre du mieux jusqu'à parfait rétablissement. Je recouvrai rapidement le poids que j'avais perdu, et maintenant je mange, je dors et je digère bien, en un mot, je suis complètement rétabli, grâce à "Fruit-a-tives".

Mme CHARBONNEAU.

50 sous la boîte, 6 pour $2.50, boite d'essai 25 sous. Chez tous les marchands ou envoyé franco sur réception du prix par Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

FAITS-MONTREAL

A LA DERIVE SUR LE FLEUVE

CINQ CHEVAUX EMPORTES SUR UN BLOC DE GLACE SE NOIENT PRES DU PONT VICTORIA.

Une équipe de onze hommes sous la direction de M. W. Irwing, de S.-Lambert, travaillait hier après-midi à découper de la glace sur le fleuve en haut du pont Victoria, lorsque vers quatre heures, le bloc sur lequel elle manoeuvrait se mit en branle et partit lentement à la dérive. Ce fut un sauve qui peut général, une ruée vers la rive. Fort heureusement, tous les hommes, en sautant au-dessus d'un écart de cinq pieds, atteignirent la glace ferme, tandis qu'ils surveillaient avec anxiété le sauvetage des cinq chevaux, attelés à trois voitures. Les chevaux se lancèrent dans l'eau glacée dès que la glace commença à s'ébranler; mais le poids des lourdes voitures les entraina au fond de l'eau où ils se noyèrent.

Le bloc de glace descendit à toute allure en bas du pont Victoria et s'arrêta sur les battures de l'Ile S.-Hélène. Les outils des ouvriers et la hutte servant d'abri ont été emportés à la dérive; on fera des recherches aujourd'hui pour les retrouver. Quatre des chevaux noyés et deux des voitures perdues appartenaient à M. Siméon David et T. Trudeau, de S.-Lambert; l'autre cheval, attelé à une voiture simple, était la propriété de M. Lizotte.

INCENDIE CRIMINEL BIEN PREPARE

Le commissaire Latulippe présidait hier après-midi à l'enquête préliminaire du procès de Morris Aloof et de son fils Nathan, accusés d'avoir de connivence incendié leur maison. Les deux prisonniers n'ont pu fournir la caution de $10,000 exigée par la cour. Plusieurs agents d'assurance de diverses compagnies furent d'abord entendus puis vint le témoignage de Jacob Kretchman, le voisin des Aloof, rue Garnier, qui jura que le père et le fils depuis longtemps délibéraient sur la manière la plus sûre d'incendier non pas seulement leur maison, mais la sienne propre et qu'ils ont mis fin à leurs projets, par pur parti, pris. Suivant la déposition de Kretchman, les accusés auraient répandu de l'huile sur la clôture en bois qui sépare leurs cours et auraient tout combiné pour rendre des plus difficiles la tâche des pompiers. L'examen volontaire, en Cour criminelle, a été fixé à jeudi après-midi.

QUERELLE QUI FINIT MAL

Au cours d'une querelle entre deux individus à l'angle des rues Mansfield et S.-Catherine, cette nuit, un des combattants, Denis Sulton, domicilié au No 143, rue Metcalfe, est tombé inconscient sur le trottoir et s'est infligé dans sa chute une fracture du crâne. L'assaillant s'est enfui et n'a pas été revu depuis.

Des passants ont ramassé le blessé et l'ont déposé dans une pharmacie voisine, d'où il fut conduit à l'hôpital. La police, prévenue, a commencé d'actives recherches qui n'ont encore donné aucun résultat.

JEUNES CAMBRIOLEURS

Les jeunes Barlow et Dupont n'étaient pas les seuls complices dans le fameux cambriolage du quartier nord de la ville, d'autres copains que les détectives ont arrêtés hier soir leur servaient de fervents affiliés et participaient à tous leurs vols. Ces deux nouveaux complices, âgés chacun de 17 ans, sont Antonio Bergeron, 809, rue Bordeaux, et Albert Bélec, 574, rue Montcalm. Tout comme la première fois, les agents trouvèrent à leur domicile, dans des oubliettes connues d'eux seuls, des bijoux, des argents et divers autres objets de valeur.

CHUTE D'UN POCHARD

La police a trouvé ce matin un nommé Peter Olson, 40 ans, sans domicile connu, mais tout de même fort connu chez les policiers, affaissé sur la chaussée et la tête couverte de sang. Il ne fallut pas une enquête fouillée pour apprendre qu'Olson, sous l'influence de l'alcool, était tombé des fenêtres du second étage du garni, No 41, rue Hermine, où il bambochait avec des copains. Le blessé fut aussitôt conduit à l'hôpital; ses blessures sont légères.

LES MACHINES A GOMME SONT PROHIBEES.

Le juge Bazin en condamnant hier après-midi Albert Barcham, commerçant de cigares, 979 boulevard Saint-Laurent, pour avoir tenu dans son établissement des machines à gomme, en contravention avec la loi, a déclaré que le jugement en question affecte toutes les machines à gomme en usage dans la ville, et que si son jugement est maintenu par la Cour supérieure, le balayage de ces instruments-là sera promptement fait.

CONFERENCE

LA REFORME DE L'HISTOIRE

M. L'ABBE HENRI GAUTHIER, CURE DE SAINT - JACQUES, PARLE, HIER SOIR, A LA BIBLIOTHEQUE SAINT-SULPICE, DES DIFFERENTES MANIERES D'ECRIRE L'HISTOIRE, ET D'AUGUSTIN THIERRY.

Monsieur l'abbé Henri Gauthier, P.S.S., curé de Saint-Jacques, a continué, hier soir, la magnifique série des conférences de la bibliothèque Saint-Sulpice, en entretenant ses nombreux auditeurs de l'historien français, Augustin Thierry.

Le conférencier traita d'abord des différentes manières d'écrire l'histoire. La première est la nomenclature sèche des personnages, des dates et des événements. La deuxième tient compte de l'art, de la littérature, des luttes et de la vie d'un peuple, et c'est déjà un progrès sur les anciennes méthodes.

Mais il en est une autre à laquelle appartiennent Bossuet, Vigo, Guizot, qui introduit la philosophie de l'histoire, les conceptions générales, montre les causes, la suite et l'enchaînement des événements, et étudie les différentes civilisations.

Cependant cette dernière méthode s'attachait trop aux grands personnages, aux conquérants, tels que Charlemagne, Louis XIV, et ne tenait pas assez compte des personnages secondaires et surtout du peuple qui avait lutté, souffert et dont on ne s'occupait pas.

On ne s'était pas appliqué à fouiller les archives, à chercher tous les détails qui reconstituent les événements et mettent en relief les personnages, de sorte qu'on les entend ou qu'on les voit agir comme si l'on était témoins de leurs actes ou de leurs exploits.

On n'avait donc pas jusqu'alors écrit l'histoire comme on devait le faire. C'est Augustin Thierry qui a planté le drapeau de la réforme historique en adoptant une méthode plus vivante et surtout plus soucieuse de tous les détails.

Augustin Thierry dut sa vocation d'historien à la lecture qu'il fit, tout jeune, des Martyrs de Châteaubriand.

Le récit d'Eudore, la description de la Rome impériale, le Combat des Gaulois et des Francs, le transportèrent d'enthousiasme et lui montrèrent sa voie. Il devait réaliser pendant toute sa vie son rêve de jeunesse.

Le style d'Augustin Thierry est coloré, noble et soigneusement châtié.

Chercheur infatigable, il compulsa toute sa vie les documents, fouilla les archives et travailla des jours et des nuits entiers.

Ses oeuvres sont La Conquête de l'Angleterre par les Normands, ouvrage qui fut toute une révélation, les lettres sur l'histoire de France, l'Histoire du Tiers Etat, et les Récits des Temps mérovingiens, son chef-d'oeuvre.

Il brille surtout par l'exactitude et les scènes vivantes qu'il reconstitue par la puissance de son imagination.

Il a exercé une grande influence. Si le XIXe siècle est le siècle de l'histoire, c'est en grande partie à Augustin Thierry qu'il le doit.

M. l'abbé Gauthier termine sa conférence en invitant ses auditeurs, surtout les jeunes filles et les jeunes gens, à lire les oeuvres d'histoire plutôt que les romans.

POUR LES VILLES DE LA RIVE SUD

ON PROJETTE DE CONSTRUIRE UNE VOIE DE TRAMWAY ELECTRIQUE QUI LES DESSERVIRAIT.

Québec, 26. — Un bill présenté à la législature hier, donne des détails sur le projet de la nouvelle compagnie de tramways, Verchères, Ghambly et Laprairie, qui veut construire une voie entre les villes de la rive sud et Montréal.

Les directeurs provisoires sont : M. James William Donville, de Rosemère; M. Alfred Colas, de Longueuil; MM. Douglas Watson Ogilvie, Ernest Pitt et Edmond Ducharme, de Montréal.

Le capital-actions de la Compagnie sera de $500,000 divisé en 5,000 actions de $100.

Voici quel serait le parcours projeté de la nouvelle ligne: Longueuil, S.-Lambert, Montréal-Sud, Greenfield Park, Laprairie.

De Longueuil, dans une direction nord-est: la paroisse S.-Antoine de Longueuil, Boucherville, Varennes, Verchères, Contrecoeur et S.-Roch; puis vers l'est, la paroisse de S.-Roch; vers le sud, S.-Antoine de Richelieu, S.-Théodosie, S.-Marie, Beloeil, S.-Julie, S.-Bazile, Chambly, Chambly Bassin, Chambly Canton; vers l'ouest, Chambly, S.-Bazile, S.-Hubert, jusqu'à Longueuil. Et de différents points de cette ligne dans une direction sud, à Montréal Sud, à S.-Lambert, à Greenfield Park, à Laprairie, et de ce dernier endroit, vers le sud-ouest, à Caughnawaga, et au village de Châteauguay, avec le droit de traverser le S.-Laurent et d'entrer à Montréal et, dans ce but, de faire des arrangements avec toute compagnie.

La compagnie demande aussi le droit d'exploiter des usines électriques ou des pouvoirs hydrauliques et de les louer. Elle veut qu'on suspende pour elle l'application de la loi voulant que l'octroi d'une franchise de plus de 10 ans à une compagnie de tramways ou d'éclairage soit ratifié par la majorité des électeurs d'une municipalité. Elle veut aussi se faire soustraire à la disposition de la loi qui exige l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil pour toute mesure ayant trait à la fusion d'une compagnie avec une autre.

Les travaux devront commencer 5 ans après l'octroi de la charte, la ligne devra être exploitée 10 ans après, sinon les privilèges obtenus seront nuls.

ESCOMPTE DE JANVIER

20% DE RABAIS

$200,000 DE BIJOUTERIE A VOTRE CHOIX — D'ici à la fin de janvier nous accorderons un escompte spécial de 20% sur tout notre assortiment : Argenterie, Coutellerie, Verre Taillé, Bronzes, Horloges, Statuettes en Marbre, Montres, etc.

10% D'ESCOMPTE SUR LES DIAMANTS.

HENRI SCOTT

LE PLUS GRAND BIJOUTIER DE L'EST.

479 EST, RUE SAINTE-CATHERINE

RIEN NE L'EGALE

La grippe sévère, le rhume enraciné, la bronchite chronique et même la tuberculose ne résistent pas au

VIN MORIN

CRESO-PHATES

Guérissez ces maladies, toujours dangereuses avec le meilleur et l'unique remède, véritable tonique des Poumons.

LE VIN MORIN dissipe la douleur et l'oppression, facilite l'expectoration et guérit radicalement les affections pulmonaires.

Femmes Faibles retrouvez la force perdue en prenant des PILULES CARDINALES du Dr. Ed. Morin, 50c la boite.

EN VENTE PARTOUT

DR. ED. MORIN & CIE, Limitée, QUEBEC, Canada

Demandez l'Almanach du Dr. Ed. Morin, Gratis sur demande.

Sources ST-LOUIS

Eau Minérale Effervescente Naturelle

MARQUE : TRÈFLE ROUGE

Embouteillée à Saint-Yorre (près Vichy), France.

Hautement recommandée par l'Académie de Médecine de Paris contre Maux d'Estomac, Goutte, etc., cette eau est autorisée par le Gouvernement Français.

Bouchons de liège — pas de Couronnes.

L. CHAPUT Fils & Cie, Limitée, Concessionnaires exclusifs, Montréal

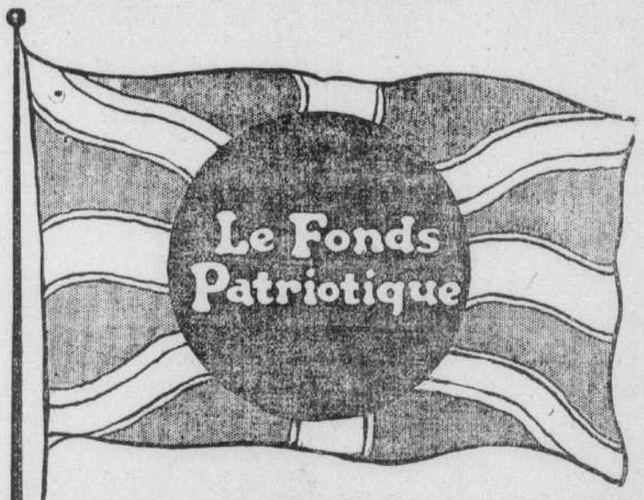

CEUX QUI RESTENT CHEZ EUX,

contractent des devoirs

ENVERS CEUX QUI SONT AU FRONT

Il nous faut $1,500,000 pour les épouses et les enfants de nos soldats, si nous voulons faire notre devoir envers ceux qui combattent pour nous.

C'est Montréal qui apporta la plus forte contribution au Fonds Patriotique, lors de la campagne de septembre 1914.

Première campagne — Premier jour, $421,016
Seconde campagne — Premier jour, $294,535

NE RESTONS PAS EN ARRIERE

SOUSCRIVEZ MAINTENANT AU FONDS PATRIOTIQUE

EDIFICE DRUMMOND, rue S.-Catherine Ouest

LE BILINGUISME CHEZ LES FONCTIONNAIRES

MOTION DE M. BOULAY A LA CHAMBRE.

Ottawa, 26 — M. Boulay, député de Rimouski, a donné avis à la Chambre des Communes qu'il présentera une résolution déclarant que, dans l'intérêt public, tous les employés du service civil qui occupent les hautes fonctions et touchent des appointements d'au moins $2,000, devraient comprendre les deux langues officielles du pays, l'anglais et le français, et que désormais personne ne devrait devenir fonctionnaire sans pouvoir remplir ces deux conditions. M. Boulay proclame aussi dans sa résolution que les Canadiens de langue française devraient obtenir des positions à l'Intercolonial et dans le service civil proportionnellement à la population française.

VERCHERES CONTRE LA PROHIBITION

Verchères, 26. — Le village de Verchères vient de rejeter la prohibition par un vote de 86 contre 49. Il y a eu 69 abstentions.

FOURRURES

A

REDUCTION

CHEZ

J. E. BOURCIER

Marchand et manufacturier de vêtements en fourrures

219 RUE AMHERST

Près S.-Catherine

EUCHRE A SAINT-JEAN-BERCHMANS

Un grand euchre, organisé par les membres de la Saint-Vincent de Paul au profit des pauvres, aura lieu ce soir, 26 janvier, à Saint-Jean-Berchmans, dans la salle de la commission scolaire. De magnifiques prix seront offerts.

LA VIE SPORTIVE

LES SERIES DE LA CLASSE "B" DE LA M. B. A.

LE STRACHAN AUGMENTE SES CHANCES DANS LA SECTION OUEST.—LES RESULTATS DES JOUTES D'HIER SOIR.

Le Railroad Y. M. C. A. Bleu est de nouveau en deuxième position dans la section Ouest de la classe "B", de la Montreal Bowling Association, à la suite de sa victoire sur les Northern Electric Engineers, tandis que le M. A. A. A. Stars a perdu contre le Paynes.

En gagnant trois parties le Strachan a augmenté ses chances de décrocher les honneurs de sa section.

Voici les résultats détaillés des joutes d'hier :

SECTION OUEST.

Central Y.M.C.A.

B. Dowler	143	169	152	464
C. Lester	14q	170	132	449
J. Brown	129	156	206	491
H. Moir	134	142	162	438
E. Snow	190	182	195	567
Totaux	743	819	847	2409

Montréal Ouest.

Parker	137	164	148	449
Hodgson	168	135	168	471
Grose	139	127	156	422
McKay	180	158	201	539
Douglas	165	137	186	488
Totaux	789	721	859	2369

Montréal Ouest gagne 2 parties.

Northern Electric

Decaire	130	142	157	429
Brebner	158	145	138	441
Wootan	134	122	169	425
Brunet	147	128	163	439
Carmel	177	137	130	444
Totaux	746	675	757	2178

R.R.Y.M.C.A. Bleu

McBrearty	160	148	108	416
Mann	167	185	192	544
Biron	163	175	168	506
Perrie	121	168	156	445
Clayton	144	187	163	494
Totaux	755	863	787	2405

R.R.Y.M.C.A. gagne 3 parties.

Tipperary No 1

H. F. Lemmerz	148	156	152	456
A. J. Weston	119	140	113	372
W. White	124	132	129	375
J. E. Binette	184	136	208	528
S. Holstein	142	185	203	528
Totaux	717	737	805	2259

M.A.A.A. Cubs

S. H. Walsh	199	196	205	600
G. Stenhouse	187	174	137	498
W. Perry	183	121	156	460
T. Campbell	168	175	161	504
E. E. Perry	211	140	202	553
Totaux	948	806	861	2615

M.A.A.A. Cubs gagne 3 parties.

M.A.A.A. Stars

Gough	192	182	179	553
Darling	154	151	159	464
Dudley	139	167	183	489
Brown	168	191	184	543
Webb	168	174	178	520
Totaux	821	865	883	2569

Paynes

Payne	174	184	166	524
Schweder	140	246	187	573
Turnbull	216	164	155	535
Lorenzie	260	142	175	523
Munn	156	211	193	560
Totaux	892	847	876	2715

Paynes gagne 2 parties.

Strachan

W. Gibbs	170	190	230	571
L. Eron	160	198	171	529
J. B. Dupré	162	148	169	519
J. Sutherland	208	147	150	505
V. Sparey	145	168	140	453
Totaux	873	851	833	2577

Windsor

Moriarity	165	165	133	463
Gibson	197	145	138	480
Esler	148	156	135	440
Fielding	157	146	157	460
Wallace	187	188	166	541
Totaux	855	800	729	2384

Strachan gagne 3 parties.

SECTION EST

Canadien

Boyer	177	182	167	526
Mallette	p01	147	159	507
Malo	124	122	156	402
Bélair	132	150	179	452
Valin	189	178	140	507
Totaux	823	779	792	2394

Tipperary

Moir	170	208	213	591
Fischer	151	191	226	568
G. Kelly	169	145	172	468
A. Weinfield	128	172	161	461
J. O'Mara	184	188	153	525
Totaux	802	904	938	2631

Tipperary No 2 gagne 2 parties.

La Royale

Viens	188	159	158	505
Saint-Louis	194	156	228	578
Madigan	213	177	164	554
Bisson	140	143	137	420
Egan	187	123	162	472
Totaux	922	758	849	2529

Caledonia

Niven	122	189	146	457
Holl	176	173	147	496
Weir	153	138	155	456
McGillivray	141	144	135	420
Sutter	176	152	140	468
Totaux	778	796	723	2297

La Royale gagne 2 parties.

Standard

Rice	140	162	146	448
Thomson	150	159	143	442
Mahoney	171	158	132	461
Kemp	177	156	184	517
Foley	148	149	144	438
Totaux	786	781	749	2316

Cherrier

Morin	147	140	150	407
Sneider	184	134	137	445
Jodoin	149	170	151	470
Lafortune	144	205	167	516
Bernier	144	189	137	472
Totaux	768	838	744	2350

Standard gane 2 parties.

POSITION DES CLUBS
SECTION OUEST

	G.	P.	P.C.
Strachan	29	10	.741
R.R.Y.M.C.A. bleu	26	13	.667
M.A.A.A Stars	25	14	.641
Windsor	21	18	.538
Paynes	21	18	.538
Tipperary No 1	18	21	.462
C.Y.M.C.A.	18	21	.462
Montréal Ouest	17	22	.436
M.A.A.A. Cubs	16	23	.410
N.E. Engineers	4	35	.103

SECTION EST

	G.	P.	P.C.
Steele	23	10	.697
Standard	22	11	.667
Canadien	21	15	.583
Tipperary No 2	19	14	.576
La Royale	18	15	.545
Richelieu	14	19	.424
R.R.Y.M.C.A.Rouge	13	20	.394
Cherrier	13	23	.361
Caledonia	9	27	.250

LE CANADIEN ET LE WANDERER AUX PRISES

NOS DEUX CLUBS LOCAUX SE FERONT UNE LUTTE ACHARNEE CE SOIR A L'ARENA. — LE BLEU BLANC ROUGE ESCOMPTE UNE VICTOIRE.

La défaite du club Québec, lundi soir, par le club Ottawa paraît avoir donné une belle chance aux Wanderers qui ont vu leur plus redoutable adversaire tomber en arrière, mais il ne faudrait pas s'imaginer que le club des Cleghorne et de Gordie Roberts est déjà champion. Loin de là. Les Wanderers ont été battus samedi dernier par le Québec, et ils sont destinés à perdre nombre d'autres parties. Ils ont en effet un programme surchargé pour une dizaine de jours et ils pourraient bien éprouver une série de revers. Les Wanderers jouent ce soir avec les Canadiens à l'Aréna, ils jouent samedi avec l'Ottawa qui paraît maintenant très redoutable, ils joueront lundi avec Toronto, mercredi de la semaine prochaine avec le Canadien une fois de plus; le samedi avec le Québec, et le lundi avec les Ottawa, soit un total de six parties en treize jours. Les Wanderers ne peuvent fournir un pareil effort sans éprouver des désastres. Ils sont condamnés à perdre plusieurs parties et pour peu que le Canadien fasse un grand effort à cette phase de la course au championnat, il a encore de bonnes chances de terminer la saison en bonne position. Le Canadien fera certainement un grand effort ce soir et les connaisseurs expriment la conviction que le Canadien remportera les honneurs de la soirée. Il devrait y avoir salle comble ce soir à l'Aréna pour voir les deux vieux rivaux aux prises. L'on nous dit que le Canadien aura deux lignes d'attaques qui se remplaceront ce soir, afin d'avoir constamment sur la glace des joueurs frais et dispos, pouvant combattre avec toute l'énergie possible et fatiguer et épuiser leurs adversaires. Il y aura une ligne composée de Pitre, Lalonde et Ronan, et une autre formée de Laviolette, Arbour et Berlinguette. Les deux attaques se remplaceront fréquemment afin de pouvoir conduire le jeu à une vitesse vertigineuse.

L'on prévoit que cette joute, la troisième de la saison entre les deux clubs, devrait être sensationnelle au possible. Les fervents du hockey verront un spectacle excitant et entrainant.

PELLETIER MENE PAR 20 POINTS

EUGENE PAYETTE A ETE DEFAIT HIER SOIR PAR 204 A 180 AUX —SALLES DU CLUB ATHLETIQUE CANADIEN. — LA PROCHAINE JOUTE MARDI PROCHAIN.

Edmond Pelletier a pris une revanche sur Eugène Payette hier soir en le battant par 204 à 180 dans une joute qui fut toute à son avantage. La semaine dernière dans la première joute de la série, Pelletier était défait par 4 points et comme il a gagné par 24 hier soir, il se trouve actuellement avec une avance de 20 points sur son adversaire, le résultat pour les deux parties étant 400 à 380. Mardi soir prochain sera jouée la dernière partie alors que Payette a promis de reprendre le terrain perdu.

Les plus hautes séries hier soir furent les suivantes: Pelletier—23, 22, 17, 14; Payette—14, 12, 10, 10.

LIGUE LAURIER

Dimanche dernier, la ligue Laurier a fourni un joli programme à ses supporteurs. La première partie se joua entre le Saint-Jean Berchmans et le Royal Canada ; elle nous ménagea une surprise : le Royal Canada gagna cette partie par 3 à 1. La deuxième nous fit voir l'invincible Bureau de Poste aux prises avec le 65e régiment ; comme résultat : partie nulle, 1 à 1. Jodoin, du 65e égala les chances, trois minutes avant la fin de la partie.

La troisième fut un blanchissage en règle du Coureur des Bois aux mains du Nord, par 4 à 0. Les arbitres furent MM. H. Dandurand, A. Masson.

POSITION DES EQUIPES

	G.	P.	N.	P.
Le Nord	3	1	0	6
Bureau de Poste	2	1	1	5
S.-Jean Berchmans	2	2	0	4
Royal Canada	1	1	2	4
Coureur des Bois	1	2	1	3
65e régiment	0	2	2	2

DEUX JOUTES QUI PROMETTENT D'ETRE CONTESTEES

LA SEANCE DE LA LIGUE DE MONTREAL, DEMAIN SOIR, AU VICTORIA, SERA LE CLOU DE LA SAISON. — IL SE PEUT QU'ELLE DONNE TROIS CLUBS EGAUX POUR LA PREMIERE PLACE. — LE PROGRAMME.

La ligue Montréal n'a plus que quatre séances de hockey à offrir à ses milliers de partisans ; mais on peut dire qu'elle gâtera les sportsmen par la haute valeur de ses programmes d'ici la fin de la saison. D'abord, pour commencer par la soirée de demain, au Victoria, ce sera un véritable gala, d'un éclat éblouissant. Les deux parties à l'affiche seront les meilleures de toute la série, et cette soirée sera vraiment le clou de l'hiver pour nos amis de la ligue du président Chamberland.

Le programme pour demain sera le suivant:

8.30, S.-Anne vs Lachine.

9.30, Star vs La Casquette.

Voilà, on le constate, deux joutes d'un attrait extraordinaire, et comme les ligues amateurs nous en offrent bien peu souvent. Les quatre meilleurs clubs seront aux prises, et comme la saison est proche de la fin, on conçoit avec quel acharnement ces joutes seront disputées, comme celles qui vont suivre. Le S.-Anne est de taille à livrer bataille au Lachine, surtout après la partie nulle sensationnelle, qu'il a faite avec l'All-Montréal, lundi dernier. Le Lachine a le même nombre de victoires et de défaites que la Casquette; seulement il a deux joutes nulles au lieu d'une pour la Casquette, et c'est cette infériorité nominale qui lui adjuge la seconde place, tandis que la Casquette est en première position.

Il se peut que les joutes de demain nous fassent voir un spectacle peu banal, celui de trois clubs égaux pour la première place. En effet, si les Stars battaient la Casquette et que le S.-Anne triomphait du Lachine, il arriverait que la Casquette, le S.-Anne et le Lachine auraient le même nombre de victoires et de défaites et seraient sur un pied d'égalité pour la première place de la ligue Montréal. La chose n'est pas impossible, loin de là, et après toutes les surprises auxquelles nous avons été habitués par les séances de la ligue Montréal, cet hiver, on peut s'attendre à cet état d'égalité, si les Stars et le S.-Anne soutiennent, demain soir, leur réputation de grands "finishers".

DANS LA LIGUE MONTREAL-NORD

SAULT-AU-RECOLLET vs BUREAU DE POSTE. — ETUDIANTS vs AHUNTSIC.

Les amateurs de hockey s'en promettent pour demain soir, alors qu'il leur sera donné d'assister aux deux joutes : Sault-au-Récollet vs Bureau de Poste et Etudiants-Ahuntsic.

Depuis la défaite du club Ahuntsic, aux mains des équipiers de la ville du Sault, les partisans des autres clubs ont repris confiance en leurs joueurs, et la marche au championnat de cette organisation de hockey devient des plus intéressantes à suivre.

Tous ceux qui ont assisté aux joutes de la "Ligue Montréal-Nord" depuis le commencement de la saison savent l'enthousiasme et l'entrain qui règnent les jeudis soirs à Ahuntsic.

Les deux parties de cette semaine, sont très importantes et elles auront une grande influence sur le championnat. Ahuntsic n'a qu'une petite avance sur ses deux proches concurrents, le Sault et le Bureau de Poste qui eux-mêmes sont suivis de près par les Etudiants.

Une défaite, demain soir pour Ahuntsic, changerait joliment les cartes dans la course au championnat, tous les amateurs ont les yeux fixés sur les futurs architectes pour accomplir cet exploit.

Les membres du club "Montagnard" assisteront à cette 5ième soirée de la "Ligue Montréal-Nord". La présence de ces joyeux raquetteurs ajoutera une note gaie à l'entrain qui règne à Ahuntsic les jeudis soirs.

PROCHAINE SORTIE DU MONTREALAIS

Les membres du club de raquettes Montréalais feront une grande sortie dans la partie nord, vendredi prochain.

Ils se réuniront à leur salle, 178, rue Beaubien, à 8 h. p.m., puis défileront par les rues Beaubien, S.-Denis, Bélanger, S.-Hubert jusqu'aux bureaux des tramways, pour se rendre ensuite dans le centre de la ville, au cafés les Immeubles, rue S.-Catherine, pour aller y pendre la crémaillère.

Tous les membres du Montréalais ainsi que ceux de l'ex-A. S.-Louis qui ont encore leurs costumes, sont respectueusement priés d'être de la partie.

Les membres du corps de clairons et de tambours devront tous être présents.

GRAND EUCHRE

Euchré des commis-épiciers de Montréal (cercle Union Saint-Pierre No 60), jeudi, 27 janvier prochain à l'arsenal du 65e régiment, Avenue des Pins, ainsi que le tirage des billets pour la tombola du 69e régiment. (3 automobiles).

LE SALON DE L'AUTOMOBILE

UNE FOULE CONSIDERABLE S'EST RENDUE HIER SOIR A L'EDIFICE ALMY'S POUR VISITER L'EXPOSITION DE 1916. — LES EXPOSANTS SONT SATISFAITS.

La foule continue à affluer au Salon de l'Automobile ; hier soir, elle était tellement compacte que toute circulation se faisait avec grande difficulté et que les exposants eux-mêmes souffraient d'une telle affluence, car il leur était impossible de faire l'accueil voulu aux visiteurs.

Dès huit heures, les visiteurs de l'exposition arrivaient ; les marques connues, telles que les "Hudson", "Studebaker", "Chevrolet", de Légaré Gadbois Auto ; "Abbott-Detroit", "Westcott", de M. Victor Lévesque, sont entourées d'une multitude désireuse d'informations.

Le représentant des marques "Abott-Detroit", "Westcott", M. Victor Lévesque, et ses aides, ont à répondre à de nombreuses personnes. Ces marques sont — la première surtout — bien connues à Montréal, et retiennent la clientèle de choix. Les transactions vont leur train.

La maison Légaré Gadbois Auto, représentant des marques "Studebaker", "Hudson", "Sedan", malgré la célérité et la courtoisie du personnel occupé, ne parvient pas à satisfaire tant l'affluence est considérable à cette exposition. Le très actif gérant, M. J. O. Linteau, se déclare très satisfait des affaires qui, dit-il, compenseront sérieusement de quelques ennuis causés par les difficultés inhérentes au local.

Remarquée à l'installation de la maison Légaré Gadbois Auto, une superbe limousine "Sedan".

Ce qui fait attirer l'attention sur cette machine c'est que, grâce à des dispositions très ingénieuses, les parties vitrées et les montants des châssis disparaissent dans les parois de la carrosserie, laissant la vue complètement libre aux occupants de la limousine.

Une omission involontaire nous a fait oublier le nom de la voiture pour le service des incendies de Walkerville, Ont., c'est une "Studebaker". La maison Légaré Gadbois Auto en a livré plusieurs du même genre un peu dans toutes les parties du Canada.

Aujourd'hui, soirée des citoyens des Cantons de l'Est et des membres de l'Automobile Club de Sherbrooke.

L'orchestre des Grenadiers Guards, sous la direction de son chef, M. J. J. Gagnier, exécutera des airs canadiens.

ACH. RAYMOND A BIEN JOUE

Une surprise a été causée hier soir dans le tournoi de billard handicap pour les habitués des salles du Club Athlétique Canadien, lorsque Achille Raymond a triomphé de George Stremensky par 115 à 112, alors que ce dernier rendait 35 points à son adversaire.

Raymond s'est révélé joueur de tout premier ordre dans cette joute, et dès le commencement de la partie il fut évident que Stremensky n'avait aucune chance de succès.

Le résultat de la rencontre d'hier soir enlève pratiquement à Stremensky les chances de décrocher les honneurs de la première position, tandis que Raymond est resté sur un pied d'égalité avec Poirier et Lambert, avec une seule défaite à son crédit.

LE MONTAGNARD

Tous les membres du Club de raquetteurs le Montagnard, le corps de clairons compris, sont priés de se réunir, jeudi soir prochain, le 27, à 8 heures, aux bureaux de la Compagnie des Tramways, rue Saint-Denis, afin d'assister à l'invitation du Club des amusements Ahuntsic.

Tous devront se faire un devoir d'être présents.

Le COMITE.

MASCARADE A AHUNTSIC SAMEDI SOIR

Le grand événement de la saison hivernale à Ahuntsic est sans contredit la mascarade que le Club des amusements organise chaque hiver et qui a été fixée pour cette saison à samedi soir le 5 février prochain, à 8 heures précises.

Les officiers du Club des amusements de Ahuntsic, chargés de l'organisation de cette fête de famille, ont décidé de sacrifier une bonne partie de leurs occupations journalières pour s'occuper exclusivement de cette mascarade afin qu'elle obtienne tout le succès possible.

Les spectateurs verront, ce soir-là, dans le patinoir du Club des amusements, où aura lieu cette féerie, des décorations de toutes beautés, faites aux couleurs des deux races. Jamais dans le nord de Montréal les amateurs de ces réjouissances carnavalesques n'auront vu un pareil déploiement de richesses décoratives.

Plusieurs clubs de raquetteurs, les plus favorablement connus à Montréal seront invités à assister en corps avec clairons et tambours à cette soirée du 5 février prochain.

On peut-être certain que les costumes que porteront les patineurs pour la circonstance seront tous aussi jolis, variés, originaux que riches. Inutile d'ajouter que plusieurs se proposent de se costumer en militaires représentant tous les soldats des Alliés.

Il sera très intéressant et très impressionnant de voir glisser sur la glace tous ces patineurs affublés de costumes aux couleurs les plus vives et cela au son d'une de nos meilleures fanfares.

Le programme musical comportera un répertoire très nouveau et très approprié pour la circonstance.

Comme par les années passées, les prix qui seront distribués aux différents gagnants seront aussi nombreux que riches.

L'entrée à cette grande mascarade du Club des amusements de Ahuntsic sera tant pour les spectateurs que pour les participants, de 25 sous.

COMMERCE ET FINANCE

LES BANQUES CANADIENNES

LES DIVERS ECARTS RESSORTANT D'UNE COMPARAISON MENSUELLE DES CHIFFRES DE L'ENSEMBLE DE NOS BANQUES VIENNENT D'ETRE RENDUS PUBLICS.

Ottawa, 26. — L'état comparatif mensuel de l'ensemble des banques canadiennes, publié par les soins du ministère fédéral des Finances, pour le mois de décembre, a été rendu public hier. Voici les variations qu'il présente, par rapport aux chiffres du mois antérieur, soit novembre:

	Déc. 1915	Ecart sur nov.
Circulation	$122,199,582	— $ 1,954,103
Dép. à vue	423,690,384	+ 16,955,213
" préav.	720,990,267	+ 6,770,981
" étrang.	134,650,183	+ 2,621,075
Prêts à ter.	84,228,155	+ 1,024,368
" étrang.	137,157,869	+ 1,627,307
Avance . .	775,517,947	+ 1,644,616
" étrang.	58,479,739	+ 5,238,784
Bill. Puiss.	145,546,870	+ 4,795,537
Numéraire	67,999,610	— 3,360,046
Rés. d'or	17,360,000	+ 2,260,000
Act. total	1,737,992,244	+ 35,797,848
Pas. total	1,499,283,690	+ 36,082,768

Nous groupons ci-après les chiffres de décembre 1915, ainsi que l'écart dérivant d'une comparaison avec le mois correspondant de l'année dernière:

	Déc. 1915	Ecart sur nov.
Circulation	$122,199,582	+ $16,229,827
Dép. à vue	423,690,384	+ 73,780,431
" préav.	720,990,267	+ 58,160,230
" étrang.	134,650,183	+ 35,748,770
Prêts à ter.	84,228,155	+ 15,716,520
" étrang.	137,157,869	+ 52,144,905
Avances . .	775,517,947	— 10,516,431
" étrang.	58,479,739	+ 15,065,979
Bill. Puiss.	145,546,870	+ 7,490,531
Numéraire	67,999,610	+ 5,429,922
Rés. d'or . .	17,360,000	+ 7,660,000
Actif total	1,737,992,244	+ 182,435,429
Pass. total	1,499,283,690	+ 184,637,436

LA BANQUE PROVINCIALE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE CET ETABLISSEMENT DE CREDIT A EU LIEU A MIDI.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque Provinciale du Canada a eu lieu aujourd'hui, à midi, au siège social de la Banque, Place d'Armes, sous la présidence de M. Hormisdas Laporte, président.

Le rapport financier de l'exercice expiré a été unanimement adopté. En déposant le compte rendu, au nom du Conseil d'administration, M. Tancrède Bienvenu a fait observer, entre autres choses, que l'impôt de guerre sur la circulation fiduciaire paraît à toutes les banques (la même constatation a été faite par la plupar des institutions du même ordre) par trop onéreux. Il espère, dit-il, que les négociations qui ont été entamées par l'Association canadienne des Banquiers, pour amener les autorités gouvernementales à une revision de cet impôt, aboutiront un jour.

M. Bienvenu touche également à la multiplication des succursales et sous-agences des banques dans la province qui rend la concurrence par trop ardue et donne à entendre que peut-être, un jour, un accord des établissements de crédit interviendra qui restreindra, ou tout au moins réglementera, l'ouverture des succursales ou bureaux de banques.

Le conseil d'administration a été réélu à l'uanimité. Il se compose de MM. H. Laporte, président ; W. F. Carsley, vice-président ; G. M. Bosworth, Alphonse Racine, L. J. O. Beauchemin, M. Chevalier et T. Bienvenu.

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par la maison Fortier, Beauvais et Cie., membres de la Bourse de Montréal, rue S.-François-Xavier, 90, Montréal.

Valeurs	Ouv.	Clôt.	Valeurs	Ouv.	Clôt.
BellTélC.	150	147	Nor.Ohio	....	....
Bra.T.L.&P	84	....	N.S.S.&Cl.	96½	96
Can. Car.	72½	71½	" pfd.	....	....
" pfd.	....	....	Ogilv. Mill.	134¾	134
Can. Cem.	48¾	48½	" pfd.	....	....
" pfd.	92½	92	Ott.L.& P.	120	....
Can.Cot.L.	....	....	Penmans.	60	59¾
" pfd.	76	75	Québec Ry	15½	14¾
Ca. Convct	34	....	R.& O.N.C.	....	....
Can.Pacif.	171¾	170½	Shawinig.	132¾	132
" New	....	....	Sherwin W	60	55
Can. Loco.	62	61¾	" pfd.	100	....
" pfd.	....	....	Spa.Riv.Co	8¾	8
Crown Res	.56	.52½	" pfd.	30	....
Dét.Ed Ky.	73	72¾	St. Co. of C	39½	39¼
Dom C.Co	....	....	" pfd.	89	88
Dom. Ipfd	98	....	Tor. Ry	111	....
Dom.S.Cor.	48½	46¾	Tooke Bro	....	....
Dom Park.	120	....	" pfd.	....	....
Dom.T.C.	79¾	79¼	Tuck.Tob.	29	....
" pfd.	101	....	" pfd.	90	....
Dul.s.s.&A	....	....	Twin City	97	....
" pfd.	....	....	" pfd.	....	....
Dul. Sun.	55	....	Winn. Ry.	180	....
F.Can.Po.	....	....			
Gould M'fg	....	....	Banques—		
" pfd.	....	....	Br.No.Am.	145	....
Goodw. Co	26	....	Commerce	208	....
" pfd.	75	....	Dominion	227	....
Hill.Collie	28	....	Hamilton	....	....
Ill.Trac.pd	61	....	Hochelaga	140	....
Laur.Com.	188	186½	Impérial	210	....
L.of.W&C.	135	133	Merchants	180	....
" pfd	....	....	Molsons	201	....
MacDo.Co.	11	10	Montréal	....	235
Mack Cm.	....	78¾	Nationale	....	....
" pfd.	....	....	Nova-Scoti	261	....
Mex.L.&P.	....	....	Ottawa	207	....
" pfd.	....	....	Québec	119	....
M.& S.-P.	135	122	Royal	221¾	....
" pfd.	....	....	Standard	....	....
M.L.H.&P.	230	228¾	Toronto	211	....
Mt.Cet.Ltd	....	....	Union	140	....
" pfd.	100	....	....	....	....
Mon.Tr Co	136	....	....	....	....
Mnr. Tram	220	....	....	....	....
Nipissing	....	....	....	....	....

LA MATINEE A LA BOURSE

LA SEANCE DE CE MATIN N'A GUERE ETE PLUS ACTIVE QUE LES PRECEDENTES.

La Bourse de Montréal n'a guère été, ce matin, plus animée qu'hier. Pourtant — serait-ce l'effet de la déclaration de dividende de la *U. S. Steel Corporation*, de New-York?— un mouvement — il est malaisé de dire jusqu'où il ira — semble s'annoncer dans les aciéries locales.

Effectivement, le *Steel of Canada* et l'*Iron* ont été les valeurs les plus en vue, les seules en vue, de la matinée, le premier ouvrant fort, à 40, mais abandonnant un demi-point, par la suite; le second touchant 46 3-4, pour revenir à 46 et demi, cours de début. Dans ce même compartiment dit de valeurs de munitions, mentionnons que le *C. Cement* avance à 49, tandis que le *Scotia* marque 97. L'*Ames-Holden* demeure invarié, à 22 3-4.

Le Pacifique Canadien, sans fournir un nombre volumineux de transactions, a été sensiblement plus traité, ce matin, à des cours passant de 173 1-2 à 170, puis remontant à 171 et demi. De son côté, le *Dom. Textile* a atteint 80, terminant à des cours voisins de 79 et demi.

Notons, en terminant, que l'emprunt de guerre canadien 1915 5 pour cent a touché 97, ce matin, soit une perte d'un demi-point sur le cours d'émission.

ÇA ET LA

Les nouvelles relatives à la reprise de la répartition suspendue des bénéfices de l'" United States Steel Corporation " entre ses porteurs d'actions, et si anxieusement attendues depuis quelque temps, sont enfin connues du public. A sa réunion d'hier, le conseil d'administration de cette institution a déclaré un dividende de 5% l'an à ses actions ordinaires.

* * *

L'assemblée générale annuelle du " Board of Trade " a eu lieu, hier, sous la présidence de M. G. F. Benson, président sortant. La réunion a été des plus paisibles. Comme toutes les élections ont eu lieu par acclamation, les dignitaires ont été déclarés élus. On a également étudié diverses questions.

* * *

Les détaillants, dans le commerce de l'épicerie, vont se coaliser afin de faire échec aux particuliers qui achètent directement des marchands de gros.

* * *

Pour le moment, il n'y a vraisemblablement pas de probabilité de hausse du prix du pain; mais, on dit ouvertement, dans les quartiers intéressés que, si les choses continuent d'aller leur train actuel et le prix de la farine continue de s'élever, on en sera réduit à une hausse de cette denrée. Si les boulangers étaient forcés d'acheter la farine au cours du jour, dit-on, ils seraient sûrement forcés d'augmenter le prix de leur pain. Ce qui permet de différer cette éventualité c'est les approvisionnements constitués à plus bas prix.

LES GRAINS A CHICAGO

Cours fournis par la maison "McDougall and Cowans" :

	Cours d'ouverture	Cours à midi
Blé—		
Mai,	136 7-8	137
Juillet,	126 7-8	127 3-4
Maïs—		
Mai,	79 1-4	79 5-8
Juillet,	79 1-2	79 3-4
Avoine—		
Mai,	53 5-8	54
Juillet,	49 3-4	50

BOURSE DE NEW-YORK

Cours fournis par MM. Bruneau & Dupuis, courtiers, rue de l'Hôpital, 4, Montréal.

Valeurs	Ouverture	Midi	Valeurs	Ouverture	Midi
AllisCh.or.	27¼	27¼	Inspi.Cop.	45⅝	45⅝
Alli. Ch.pr.	....	....	Int.Ra.Tr	19¾	19
AmsAir Br.	149	149	LehighVal.	77¾	77
Am.B.Sug.	....	....	Max.Moto.	69¾	69¼
Am. Can	62	62⅝	Mex.Petro.	107⅝	107
Am.CarFo.	68⅝	68⅝	Miss.Pacif.	....	....
Am. Loco.	65	64⅝	Nat. Lead	71⅝	70⅝
Am. Smelt.	104	103	N..V. N.H.	71¾	71
Am.S. Pou.	....	....	North.Pac.	114¾	114⅝
Anacon.M.	88⅝	87¾	Pennsylva.	58¼	58
Atch.son	106¼	106¼	Press. St.C.	50	58¾
Bald.Loco.	108¾	108¾	Reading	80	79⅝
Balt.&Ohio	92¾	91¾	Republi.Ir.	55	54¾
Beth. Steel	473	473	Roc.Isl.or.	....	....
Brookl Ra.	....	....	Rubb. U.S.	54¾	54¾
Can. Pacif.	173¾	170¾	South.Pac.	101¾	100¾
Cent.Leath	54	53¾	Sout. Rail.	22¾	22
Colo. F.&I.	46½	45¾	St.Paul	98¾	98
Corn Prod.	22⅝	21½	Third Ave.	60¾	60⅝
Cruci.Steel	68¾	67¾	Union Pac.	136¾	135¾
Eriepr.Noi	84¾	84⅝	U.S. Ste.or.	86	85¾
Eriepr.No2	....	....	U.S.Steelp.	118	118¾
Erie Ordin	38¾	38¾	UtahCoppe	80	79¾
Gr.Nor.Or.	47¾	46¾	Westingho	67¾	67¾

BOURSE DES MINES

Cours fournis par la maison Bryant, Dunn and Co., rue S.-François-Xavier, No 86, Montréal.

MINES DE COBALT

	Offre	Demande.
Bailey	04¾	05
Beaver	40½	41
Buffalo	—	90
Chambers	25	26
Crown Reserve	53	54
Kerr Lake	455	475
Larose	68	70
McKinley Darragh	40	42
Nipissing	737½	31¼
Right of Way	05	06
Silver Leaf	02⅝	02¾
Temiskaming	67½	69

MINES DE PORCUPINE

Apex	07	07½
Dome Extension	30½	31½
Dome Lake	26	27
Dome Mines	2725	2800
Foley O'Brien	60	77
Hollinger	28¾	30
Jupiter	20	21
McIntyre	90½	92
McIntyre Extension	29	31
Moneta	11½	12
Porc Crown	84	86
Porc Imperial	04	04¼
Porc Tisdale	—	02½
Porc Vipond	74	75
Preston East Dome	05	06
West Dome	15	16

A. B. DUPUIS, QUEBEC.
ARTHUR BRUNEAU,
Membre, Bourse de Montréal.
BRUNEAU & DUPUIS
COURTIERS
Bureau de Montréal,
4, RUE HOPITAL.
Succursales : QUEBEC et SOREL
Fil

NOUVELLES DU MATIN ET DE L'AVANT DERNIERE HEURE

INDEPENDANCE DE LA CHINE

LES SEPT DEMANDES QUI RESUMENT LE PROGRAMME JAPONAIS SONT, DIT-ON, PLEINES DE MENACES POUR LA CHINE QUI SERAIT PAR LA PLACEE SOUS LA TUTELLE DU JAPON.

Londres, 26. — Le "Manchester Guardian" apprend de source orientale que le gouvernement japonais a remis au ministre chinois de Tokio pour être transmise à son gouvernement une note renfermant sept demandes qui résument le programme japonais du printemps dernier. Le "Guardian" exprime l'espoir que ces nouvelles seront démenties par les autorités compétentes car elles sont pleines de menaces pour l'indépendance de la Chine et leur principal effet serait de mettre la Chine sous la tutelle du Japon. C'est le désir et l'espoir de la politique britannique, ajoute le journal, d'avoir une Chine forte et indépendante, se développant en paix sans ingérence d'aucun gouvernement étranger.

* * *

Le 18 janvier 1915, le Japon avait présenté à la Chine une liste de 21 demandes réunies en 5 groupes.

Le premier groupe se rapportait à la province de Shang Tung et demandait le transfert au Japon des droits et des privilèges précédemment accordés aux Allemands dans cette province en même temps que de nouvelles prérogatives.

Le deuxième groupe se rapportait à la Mandchourie du sud et demandait des concessions de propriété, de commerce et de travaux de chemins de fer; l'acceptation de conseillers japonais pour la politique, les finances et l'armée. Ce groupe comprenait également des demandes se rapportant à la Mongolie intérieure.

Le troisième groupe avait trait à la compagnie Han Yeh-Ping.

Le quatrième groupe, dénommé groupe spécial, demandait à la Chine la promesse de ne céder aucun territoire à aucune puissance.

Le cinquième groupe, ou groupe général, contenait sept articles; la reconnaissance de conseillers japonais; la construction en Chine d'hôpitaux, d'églises et d'écoles japonaises; l'emploi de japonais pour la police des grands centres; l'achat au Japon d'une certaine quantité de matériel de guerre; le droit pour le Japon de construire certains chemins de fer en Chine ; la cession au Japon de la province de Fukien; le droit pour les Japonais de faire de la propagande boudhiste en Chine.

Le gouvernement des Etats-Unis adressa une note au Japon réservant en particulier trois points : l'acceptation par la Chine de conseillers étrangers, l'achat des munitions de guerre et la question des emprunts étrangers.

Le Japon répondit à cette note le 22 mars.

Le 25 mai, deux traités et 13 notes étaient signés entre la Chine et le Japon, répondant pratiquement, dit-on, aux demandes japonaises ; cinq articles pourtant étaient réservés pour une discussion ultérieure. On fut d'avis à l'époque que c'étaient ceux du groupe cinq. Il est possible que les sept demandes auxquelles fait allusion le "Manchester Guardian" soient celles de ce groupe.

PERQUISITION CHEZ M. VANDERVELDE

Paris, 26.— Emile Vandervelde, membre du gouvernement belge, vient d'apprendre aujourd'hui que sa demeure, à Ixelles, un des faubourgs de Bruxelles, a été fouillée par les autorités militaires allemandes, d'après une dépêche du Havre au " Petit Journal ". Toutes les serrures ont été forcées et même celles des boites de bijoux appartenant à Mme Vandervelde, mais le contenu est demeuré intact. La dépêche suppose que les Allemands recherchaient des documents diplomatiques et ils n'ont rien trouvé.

Emile Vandervelde, qui est ministre sans portefeuille du cabinet Belge, est le président du Bureau socialiste international. Le 6 janvier, il vint à La Haye prendre part à une discussion sur la situation internationale avec les membres du comité exécutif du Bureau. Il s'est opposé à la suggestion faite par les représentants des autres pays, que le Bureau socialiste international dirige désormais ses efforts à ramener la paix.

LA CHUTE DE SCUTARI

LES MONTENEGRINS ONT FAIT UNE RESISTANCE DETERMINEE SUR LE MONT TARABOSCH, POUR SAUVER CETTE VILLE, MAIS ILS ONT ETE ECRASES PAR UNE PUISSANTE COLONNE AUTRICHIENNE.

Rome, 25, via Paris, 26. — On mande de San Viovanni di Medua à l'"Idea Nazionale", que les Monténégrins ont fait une résistance déterminée sur le mont Tarabosch, pour sauver la ville de Scutari. Mais l'approche d'une puissante colonne autrichienne a forcé la garnison à évacuer cette position, et a acculé à la retraite les détachements qui se tenaient sur la montagne. Les femmes, dit-on, ont été aussi héroïques que les hommes. Elles ont emporté sur leur dos ce qui était nécessaire à la continuation de la lutte.

La chute soudaine de Scutari a causé beaucoup de surprise. Dans les milieux politiques, la question albanaise tout entière soulève un vif intérêt. Ce matin, le baron Sonnino, le ministre des relations étrangères, a eu une longue conférence avec le roi. Il semble entendu qu'à la réunion du cabinet, demain, on discutera certains aspects de la question. On ne compte pas toutefois sur des décisions importantes, car la question est d'ordre international et les Alliés devront la résoudre d'accord.

Au dire des experts militaires, on ne ressent pas d'anxiété pour le moment pour Durazzo, que l'on croit défendu de façon satisfaisante par Essad Pacha, ni pour Avlona, que l'on croit à l'abri d'un coup de main.

LE DESARMEMENT DES MONTENEGRINS S'OPERE AVEC SUCCES, DIT VIENNE.

Vienne, 25, via Londres, 26. — On rapporte qu'on opère avec succès le désarmement des Monténégrins. Il était nécessaire que dans chaque maison, on apprît la décision prise par le gouvernement au sujet de la capitulation, car chaque Monténégrin est armé. Le manque de voies de communications, la nature du pays et le temps défavorable ont rendu cette tâche plus difficile qu'on ne l'avait supposé de prime abord.

L'autorité militaire autrichienne montre beaucoup d'égards au peuple conquis, dit-on, et a permis aux membres des associations du salut public de conserver leurs armes. Cependant, les soldats autrichiens ont commencé à faire la police.

On a pris des mesures pour nourrir la population qui est fort dépourvue du nécessaire. Les Autrichiens ont fait prisonniers 1,500 soldats serbes, qui avaient cherché refuge au Montenégro.

Suivant des rapports dignes de foi de l'Albanie septentrionale, plusieurs Albanais se joignent aux Autrichiens, et les suivants d'Essad Pacha, le président provisoire, qui est l'ennemi de l'Autriche, désertent constamment.

LES SERBES EN ALBANIE

ILS CONTINUERONT LA LUTTE AVEC ACHARNEMENT ET PROMETTENT DE DESAGREABLES SURPRISES A L'ENNEMI.

Paris, 26. — Le correspondant du "Petit Parisien" à Corfou a obtenu une entrevue du premier-ministre serbe, M. Pachitch. Ce dernier aurait déclaré:

"Il s'en faut de beaucoup que la retraite de nos troupes d'Albanie à Corfou soit complète. On enverra bientôt les soldats qui ont le plus souffert à un endroit où l'on pourra les soigner et les armer de nouveau. Quant aux autres, si on les ravitaille, vous pouvez tenir pour certain qu'ils continueront avec vigueur la campagne en Albanie. Ils donneront à l'ennemi des surprises désagréables, car en Albanie, un petit groupe d'hommes peut défendre les routes et les sentiers. C'est simplement une question de transport et d'approvisionnement, et les Alliés seuls peuvent résoudre le problème.

Donnez-nous de quoi manger nous allons venir et nous battre. Je répète que nous sommes absolument sûrs de la victoire des Alliés. Nous n'avons qu'un désir, c'est de pouvoir contribuer à la grande victoire."

LE CONCERT DE Mme EDVINA

Madame Edvina, la prima dona canadienne, donnera donc son concert de retour, le 31 janvier prochain, au théâtre de Sa Majesté. En voici le programme réparti entre Madame Edvina, M. Allan et M. Jacobsen. La brillante cantatrice chantera un extrait de Louise "Depuis le jour", "J'ai pleuré en rêve", de Hüe, l'Ultima Canzoni, l'Oiseau noir, Mandoline de Debussy, enfin "L'air des Bijoux" de Faust. Avec M. Allan, "La ci darem" de Don Giovanni et le duo de Véronique, musique de Messager. M. Allan se fera entendre dans le "Zaza piccolo Zingari" extrait de "Zaza" et dans trois chansons napolitaines: Vocche Desiderosa, Mia Fresca et Comta pa Luna. Finalement, la Fantaisie de Faust et autres morceaux, dont l'un de l'auteur intitulé "Elégie", seront exécutés par M. Jacobsen.

IL MANQUE ENCORE UN MILLION

LE DEUXIEME JOUR DE LA CAMPAGNE DU FONDS PATRIOTIQUE A RAPPORTE LA SOMME DE $274,185.

Le second jour de campagne apporte au Fonds Patriotique la somme de $274,185, soit $567,945 pour les deux jours réunis, beaucoup plus du tiers de la somme demandée ($1,500,000) et un peu plus du quart de la somme espérée $2,000,000). Les équipes ont apporté $165,165, les souscriptions de banques $95,000 et le comité du "Jour de paie", $14,000.

Par erreur, nous n'avons mentionné dans le tableau du rendement de chaque équipe que le nom du capitaine anglais. Or, chaque équipe comprend deux capitaines, l'un anglais, l'autre français, qui travaillent concurremment : il serait donc injuste de ne mentionner que l'un d'eux au détriment de l'autre. Dans le tableau suivant, nous donnons donc conjointement le nom des deux capitaines qui dirigent chaque équipe, avec la collecte d'hier:

No		
1	Archibald-Beaudry	$ 2,490
2	Boyd-Primeau	6,625
3	Brown-deBoeck	11,475
4	Campbell-Beaubien	10,720
5	Howard-Cholette	7,735
6	Kerr-Clément	1,912
7	Lyman-Daoust	8,892
8	MacNutt-Bertrand	27,040
9	Montgomery-Décary	5,640
10	Neill-Desmarteau	3,674
11	Robertson-Dufresne	16,644
12	Ross-Fontaine	3,069
13	Rutherford-Genin	24,180
14	Shaughnessy-Amos	9,009
15	Shepherd-Mathieu	2,828
16	Stark-Michaud	3,920
17	Tinling-Montbriand	2,846
18	Wanklyn-Perrault	16,362

Les plus grosses souscriptions d'hier sont celles de l'"Imperial Tobacco" ($20,000), de la "Sun Life" ($15,000), de la "Royal Trust Co.", de la "Canada Sugar Refining" et de la Compagnie des Tramways ($10,000).

Les banques ont donné: la banque de Montréal, $50,000; la banque Royale, $25,000 ; la banque Molsons, $10,000; et la banque d'épargne de la Cité et du District, $10,000.

Les souscriptions supérieures à la somme de mille dollars sont au nombre de 72, et les employés de 127 maisons ont répondu à l'appel du Fonds patriotique.

A Toronto, la première journée de la campagne a apporté au Fonds Patriotique la somme de $900,000, contribution de la ville de Toronto et du comté d'York.

La ville d'Ottawa atteint le chiffre de $400,000 pour la première journée de souscription.

LA HAINE CONTRE LES AMERICAINS

LES ETRANGERS ARRIVES DE LA FRONTIERE MEXICAINE ASSURENT QUE LE GENERAL VILLA SOULEVE LES POPULATIONS CONTRE LES AMERICAINS.

El Paso, Texas, 26. — Le général Villa, qui est actuellement dans l'ouest de la province de Chihuahua où il se moque de l'autorité de Carranza, pousse le cri "Rappelez-vous Orozco" pour exciter la haine contre les Américains et obtenir des recrues. Voilà ce qu'affirment des étrangers arrivés à la frontière, aujourd'hui.

Le général Orozco a été le plus formidable ennemi de Villa jusqu'au jour où ce dernier l'a rejeté sur le territoire américain, après la bataille d'Ojinaga, il y a environ deux ans. Orozco a été tué l'automne dernier de ce côté-ci de la frontière, dans les montagnes, après s'être évadé du lieu où on le détenait pour avoir violé la neutralité des Etats-Unis.

Plusieurs personnes venues de Chihuahua déclarent que 36 Américains ont été incarcérés peu de temps avant l'évacuation de la ville par Villa. Ce dernier les a finalement relâchés. Ses partisans ont fusillé plusieurs Chinois et ont pillé les boutiques chinoises et japonaises.

M. BRIAND DOIT ALLER A ROME

ON PARLE DE RAPPROCHEMENT AVEC LE VATICAN.

Rome, 26. — M. Briand, président du conseil en France, doit venir à Rome. La date de sa visite n'a pas encore été fixée.

Il est possible qu'il ait une conférence avec le cardinal Billot, dans le but d'un rapprochement éventuel entre la France et le Vatican.

PREVENEZ la CONSOMPTION!

en soignant ce commencement de rhume, léger en apparence, mais qui prépare le terrain aux dangereux microbes. Demandez votre guérison complète au

SIROP GAUVIN pour le RHUME

Il dissipera votre rhume comme par enchantement, détruisant, grâce aux puissants antiseptiques qu'il contient, les germes redoutables de la consomption dans toute l'étendue et jusque dans les moindres ramifications de l'appareil respiratoire.

C'est un puissant **spécifique** des **MALADIES** de la **GORGE**, des **BRONCHES** et des **POUMONS.**

EN VENTE PARTOUT: 25¢ la BOUTEILLE

J. A. E. GAUVIN, Pharmacien-Chimiste
850, rue Ste-Catherine Est, MONTREAL, Canada

Ms. Valiquette LIMITEE

471-477 RUE STE-CATHERINE EST

Vente d'écoulement

de PORTE-CHAPEAUX

— SYSTEME D'ENCAN HOLLANDAIS —

En plus de nos forts escomptes de janvier, nous offrirons encore d'alléchants rabais sur notre ligne complète de porte-chapeaux, pour trois jours (jeudi, vendredi et samedi). Cet assortiment est devenu encombrant et il faut le réduire avant l'inventaire du 31 janvier.

La vente commencera, jeudi le 27 janvier à 8 heures a.m.

COMMENT LE SYSTEME D'ENCAN HOLLANDAIS AFFECTE LES PRIX : Tous les articles sont offerts à un rabais substantiel et marqués à un prix excessivement bas pour le premier jour de la vente. S'ils ne sont pas vendus à la fin du premier jour, le prix sera encore réduit pour le jour suivant. S'ils ne sont pas encore vendus à la fin du second jour, le prix sera de nouveau considérablement réduit pour que tout soit écoulé le troisième et dernier jour de la vente.

REMARQUEZ LES RABAIS CHAQUE JOUR QUAND L'ARTICLE N'EST PAS ENCORE VENDU

Magnifique porte-chapeaux, en quart de chêne solide, splendide modèle massif, orné d'un superbe miroir biseauté, valeur régulière, $44.00

Prix pour le 1er jour, 27 janvier **$32.00**
Prix (si non vendu) 28 janvier (2e jour) **27.00**
Prix (si non encore vendu, 29 janv. 3e jour **23.00**

Joli porte-chapeaux en acajou, modèle Colonial, richement fini, approprié pour le plus beau domicile de la ville. Valeur régulière $40.00.

Prix 1er jour, 27 janvier. **$29.00**
Prix (si non vendu) 28 janvier, 2e jour **25.00**
Prix (si non encore vendu) 29 janvier, 3e jour. **21.00**

Cinq grands porte-chapeaux en chêne fumé, un des modèles les plus populaires de la saison. Valeur régulière, $35.00.

Prix 1er jour, 27 janvier. **$27.00**
Prix (si non vendu) 28 janvier, 2e jour. **23.00**
Prix (si non encore vendu) 29 janvier, 3e jour. **19.00**

Et plusieurs douzaines d'autres, de tous les bois et finis, y compris quelques-unes des élégantes tables consoles avec miroirs.

Si vous avez besoin d'un porte-chapeaux et que vous désiriez faire des économies, voici votre chance. Il nous faut nous débarrasser immédiatement de ces porte-chapeaux.

Voyez, dans la vitrine, l'étalage de ces jolis porte-chapeaux en chêne et en acajou.

471-477 est, Sainte-Catherine

DINER EN L'HONNEUR DE MGR MATHIEU

(De notre correspondant)

Québec, 26.—M. C. F. Delage, orateur de l'Assemblée législative, a donné un dîner, hier soir, en l'honneur de Sa Grandeur Mgr O. E. Mathieu, archevêque de Regina. La liste des invités comprenait S. G. Mgr Roy, archevêque de Seleucie, sir Lomer Gouin, sir François Lemieux, juge en chef de la Cour supérieure, Mgr le chanoine Marois et les chanoines Laflamme et Beaulieu, sir A. B. Routhier, sir L. A. Jetté, rév. M. Cloutier, curé de Jacques-Cartier, Mgr Rouleau, principal de l'Ecole Normale, MM. L. A. Taschereau, A. Turgeon, Pérodeau, juge Chas Langelier, Mgr Frs Pelletier, recteur de l'Université Laval et de nombreux autres.

LA PROHIBITION VOTEE A S.-CONSTANT

Saint-Constant, 25. — On a voté sur la prohibition, ici, aujourd'hui. Le nombre de votes enregistrés a été de 265; de ce nombre, 187 ont été pour la prohibition et 78 contre, donnant une majorité de 109 voix aux prohibitionnistes.

Vous lisez le NATIONALISTE? Vous savez alors ce qui se passe dans la politique canadienne.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 20181—Mme C. Bazinet et vir., demandeur, vs. Dame A. St-Jacques, défenderesse. Le 4me jour de février 1916 à une heure de l'après-midi, au domicile de la dite défenderesse, au No 148 rue Ste-Catherine Ouest en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de la dite défenderesse, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : argent comptant. E. AUMAIS, H.C.S.
Montréal, 26 janvier 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No 13901—Augus Sutherland, demandeur, vs. Frank Adamusky, défendeur. Le 4me jour de février 1916 à onze heures de l'avant-midi, à la place de storage Fraser, Bros., au No 453 et 5 rue St-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc., etc. Conditions : argent comptant. T. R. HERVIEUX, H.C.S.
Montréal, 26 janvier 1916.

Feuilleton du DEVOIR

LES NOËLLET

par RENÉ BAZIN

de l'Académie Française.

14

(Suite)

12 novembre.

J'étais au journal à trois heures; on me demande au petit salon. M. Laubriet, ravi, me serre les deux mains: "Tout à fait cela, me dit-il. La note est absolument réussie. Tout s'y trouve. Le mot sur madame Laubriet est fort juste. Elle en a été très flattée. Vous pourrez vous en convaincre en dînant ce soir à la maison. C'est pour sept heures. En intimité."

Je suis arrivé, sept heures sonnantes, rue La Boëtie. J'ai trouvé l'accueil de madame Laubriet d'une cordialité plus vraie qu'avant ses longues vacances. Elle ne quitte guère sa grande mine fière, qui, d'ailleurs, lui sied. Mais elle l'avait adoucie pour moi d'un sourire et d'un mot flatteur:

—C'est la note d'un Vendéen qui se souvient, m'a-t-elle dit, et d'un écrivain qui parviendra.

Mademoiselle Madeleine a ajouté:

—Qui est déjà remarqué!

—Oh! mademoiselle!

Elle regardait sa soeur en disant cela, elle avait cet air de ne penser qu'un tiers de ce qu'elle disait, cet air de son monde qui m'a si souvent dérouté et inquiété.

—Mon père, qui est un connaisseur, nous l'a plus d'une fois répété, Pierre. Et nous-mêmes, si mauvais juges que nous soyons, nous nous sommes beaucoup amusées ce matin, Marthe et moi, avec votre "Première au Bois".

—Vous l'avez lue, mademoiselle?

—Mais oui, Pierre, et ce n'est pas mal du tout. Il y a seulement quelques petits détails de trop. Vous mentionnez, par exemple, comme une nouveauté de la saison...

—Pourquoi dis-tu cela, Madeleine? a interrompu mademoiselle Marthe. Pierre, ne peut pas savoir...

—Dites, dites, mademoiselle, ai-je répondu, déjà très malheureux et intimidé, vous me rendrez service, au contraire.

—Oh! mon Dieu, c'est peu de chose. Vous décrivez deux toques de loutre, ornées "d'une plume aiguë", que nous avons fort bien reconnues. La pensée était charmante, on ne peut plus aimable. Mais, mon pauvre Pierre, ce sont deux horreurs de l'hiver dernier, dont vous auriez mieux fait de ne pas parler.

J'étais rouge comme un coquelicot; elle l'a vu, et, tout de suite, elle a repris:

—Ne vous troublez pas. Vous n'êtes pas obligé de savoir que ce n'est plus la mode. Nous ne sommes désignées par aucune initiale, et puis la plupart de nos amies, arrivées comme nous de la veille, n'avaient pas plus que nous leurs toilettes neuves.

M. Laubriet est rentré là-dessus. Nous nous sommes mis à table. Mademoiselle Madeleine, pour réparer cette petite blessure qu'elle m'avait faite sans le vouloir, sans penser qu'on ne doit pas plaisanter avec les gens de ma sorte, déjà froissés de tous côtés par la vie, m'a fait causer de plusieurs sujets qui rentraient mieux que les modes dans ma compétence: un peu de littérature, de théâtre, de chronique parisienne.

Je crois que j'ai assez bien réussi. J'avais la petite supériorité d'informations que donne le séjour à Paris sur des châtelaines qui viennent de passer six mois en province.

Il y avait sur la table une corbeille de roses d'arrière-saison apportées de Vendée, légèrement ternies déjà, jolies encore, et conservées peut-être à mon intention. Leur parfum doux, un peu triste, me venait, à moi, et me troublait par moment, disposé que j'étais à m'émouvoir de toutes choses.

Tandis que M. Laubriet ou mademoiselle Marthe causait, involontairement mes yeux se reportaient sur ces fleurs qui avaient là-bas leurs tiges, et qui venaient là, comme moi, coupées par la même main san doute, à peine regardées maintenant.

Précisément au-dessus d'elles, de l'autre côté de la table, le beau visage fier de mademoiselle Madeleine s'enlevait, éclairé par la lumière crue de la lampe. Elle était vibrante d'entrain et d'esprit. Elle avait même une plénitude, une liberté dans la joie qu'aucune nuance de compassion ou de rêve n'atténuait. Je la revoyais petite, déjà insolemment fêtée par la vie, quand elle courait dans nos prés, parmi les boutons d'or que nous nommions des alleluias.

Bien d'autres pensées m'entraînaient, et puis M. Laubriet, d'une question rapidement jetée, me ramenait au présent. Je ressaisissais à grand'peine mon imagination emballée. La conversation était pleine de ces soubresauts.

Pas un mot de la Genivière. Le thème était trop délicat. Par un raffinement d'éducation, toute cette famille qui me recevait pour la première fois à sa table s'ingéniait à causer d'autre chose. Je le sentais, et une inquiétude en naissait en moi.

Après le dîner, madame Laubriet s'assit au coin de la cheminée du salon, me fit asseoir près d'elle, et la question jusqu'alors réservée se posa naturellement entre nous deux. Mademoiselle Madeleine, debout non loin, mais presque complètement détournée, maillait un grand hamac dont elle avait accroché le bout à l'espagnolette d'une fenêtre. M. Laubriet et Marthe feuilletaient au piano une partition nouvelle.

—J'ai été deux fois voir vos parents, me dit madame Laubriet, et mon mari plus souvent encore. Vous savez, Pierre, que nous avons toujours eu beaucoup d'estime pour ces excellentes gens.

—Ils vous le rendent, madame.

Je n'osai pas m'informer d'abord de mon père, et j'ajoutai:

—Antoinette va bien?

—C'est la plus jolie fille du bourg.

—Et Marie?

—On prétend qu'elle ne tardera pas à se marier . Ce sera une vraie métayère. Vos parents mettent leur espoir en elle, et je crois qu'ils ont raison. L'avenir est là, maintenant.

—Comment vont-ils?

—Bien vieillis, Pierre, votre père surtout.

—Lui avez-vous parlé de moi?

—Naturellement.

—Qu'a-t-il dit?

Madame Laubriet, qui jusque-là considérait distraitement le dessin de l'écran japonais qu'elle tenait, tourna vers moi ses yeux bruns, d'un velours large, où des pensées sages passaient l'une après l'autre.

—Il est toujours irrité, dit-elle. Et que voulez-vous, mon enfant, je le conçois. Vos parents n'ont pu comprendre une détermination comme la vôtre. A présent surtout que Jacques leur manque, voilà une métairie qui tombera de plus en plus aux mains des valets de ferme. Je ne sais rien de si triste que cet abandon de la terre.

—Mais, madame, ai-je répondu assez vivement, mes soeurs se marieront, comme vous venez de le dire, et continueront la tradition paternelle: moi, je l'ai rompue.

—Vous ne l'avez pas regretté?

—Non, madame.

—Je souhaite que vous ne le regrettiez jamais. Il y avait là pour vous une vie si honorable, si large, si belle!

—Enfin, madame, vous admettriez donc qu'un homme qui a fait ses études pût retourner à la charrue?

(A suivre)

Le temps qu'il fera

Vents du nord-est, un peu plus froid. Neige et grésil ce soir et demain.

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn et Harrison, 35 Est rue Notre-Dame. R. de Meslé, gérant.

Aujourd'hui maximum	41
Même date l'an dernier	28
Aujourd'hui minimum	30
Même date l'an dernier	15

Baromètre : 8h. matin, 30.28; 11h. matin, 30.28; midi, 30.29.

DEMAIN, JEUDI, 27 JANVIER 1916
S.-Jean-Chrysostôme, évêque, confesseur et docteur.
Lever du soleil : 7 heures 24.
Coucher du soleil : 4 heures 59.
Lever de la lune : 6.10.
Coucher de la lune : 10 heures 23.
Dernier quartier de la lune : le 27, à 7 heures 41m. du soir.

ARMAND LAVERGNE

La conférence que M. Armand Lavergne devait donner le 28, à la Pointe Saint Charles, dans l'école Saint-Charles, est remise aux premiers jours de février prochain. Nous en annoncerons la date exacte sous peu. Les billets déjà vendus pourront être échangés à l'endroit où on a pu se les procurer.

$421,94 POUR LES BLESSES DE L'ONTARIO

Le comité central de l'A. C. J. C. remercie cordialement toutes les personnes qui ont contribué au magnifique succès de la soirée de dimanche dernier, au Monument national, ainsi que les souscripteurs. La quête faite au profit des écoles de l'Ontario a rapporté $421.94.

COURS D'HISTOIRE DE L'ART

M. le professeur Lagacé, remis de l'indisposition qui l'empêcha, dimanche dernier, de prononcer sa conférence au Monument National, donnera ce soir à l'Université sa cinquième leçon. Sujet: *L'antiquité classique*. La civilisation mycénienne et les débuts de l'art grec.

LE P. LALANDE A OUTREMONT

C'est ce soir que le P. Louis Lalande donnera sa conférence au profit des pauvres, dans le saubassement de l'église Saint-Viateur d'Outremont. Il y aura, outre la conférence, un joli programme musical.

Les billets se vendent 50 sous. Quelques-uns sont en vente à l'administration du " Devoir ". On en trouvera aussi, ce soir, à la porte de la salle.

SERVICE POUR FEU M. E. HURTUBISE

Vendredi, le 28 du courant, à 8 heures a.m., les Soeurs de la Providence feront chanter dans la chapelle de leur maison-mère, 149, rue Fullum, un service solennel pour le repos de l'âme de feu M. Edwin Hurtubise, bienfaiteur de leur Institut.

Parents et amis sont priés d'y assister.

MORT DU R. P. PAILLIER

Ottawa, 26. — Le P. Antoine Paillier, O.M.I., après avoir été transporté à l'hôpital où il a reçu les derniers sacrements, avant-hier soir, est décédé ce matin, ici.

Le défunt naquit à Pompey, dans le département de Meurthe-et-Moselle, en France, en 1827. Il entra chez les Oblats à Nancy en 1848, et y prononça ses voeux en 1849. Mgr de Mazenod l'ordonna prêtre à Aix, en Provence, en 1850. En 1851 et en 1852, le P. Paillier fut missionnaire à la baie d'Hudson. Il fut successivement missionnaire au Labrador, à Maniwaki et dans l'Etat de New-York. Il fut curé de Saint-Joseph d'Ottawa, de 1868 à 1894. Il était attaché à l'université d'Ottawa depuis 1900, et résidait au juniorat.

TIMEO DANAOS...

Une cause assez bizarre s'instruit devant le juge Panneton : Mme Vouzonara réclame d'un de ses compatriotes, un Grec, répondant au nom peu laconique pourtant de Kautzolafognopoulos, une somme de $5,000 pour avoir été insultée en pleine église grecque.

Un des témoins de ce matin a causé quelque étonnement lorsqu'on lui demanda de prêter serment sur la Bible.

—Je ne crois pas en Dieu, dit-il.

—Croyez-vous en un Etre Suprême ? lui demanda-t-on.

—Oui.

—A une récompense future ?

—Oui.

—Procédons alors, dit le juge Panneton.

ILS AVOUENT LEUR CULPABILITE

Les jeunes Bélec et Bergeron, arrêtés hier par les détectives Lajoie et Gagnon, qui conduisent en ce moment une cause d'une grave importance, pour avoir trempé dans le complot de Barlow et de Dupont, et volé, de connivence avec eux, dans différentes maisons du quartier nord de la ville, ont comparu ce matin devant le juge Leet. Albert Bélec, 576 rue Montcalm, et Antonio Bergeron, 809 rue Bordeaux, ont avoué leur culpabilité et seront sentenciés lundi, le 31 du courant.

La plainte contre eux a été portée par Madame Henriette Béliveau, 574 Parc Lafontaine, chez qui ils ont volé des bijoux évalués à $200.

RECIDIVISTE EN PRISON

Eddy Stockles, arrêté la semaine dernière au moment où il broquantait dans un bric-à-bras de la rue Craig Est, au numéro 781, trois montres et un bracelet qu'il avait volés au No 5 de la rue Saint-Justin, chez une dame Salomon Corran, a été condamné ce matin, par le juge Lanctôt, à deux ans de prison.

Stockles a déjà purgé une accusation de trois ans à l'Ecole de réforme.

CAILLAUX AU MINISTERE ?

L'INFLUENCE DE L'ANCIEN PRESIDENT DU CONSEIL SE FAIT DE PLUS EN PLUS SENTIR ET L'ON CRAINT QU'IL REUSSISSE A RENVERSER LE CABINET BRIAND DONT IL SERAIT LE SUCCESSEUR.

New-York, 26. — M. B. Pitney, correspondant spécial du "New-York Tribune" à Paris, écrit à ce journal:

"Ayons l'oeil sur Caillaux", est la phrase que l'on entend à tout propos dans les milieux politiques à Paris. L'influence de l'ancien président du conseil se fait de plus en plus sentir. Il était parvenu à introduire une de ses créatures, M. Malvy, dans le cabinet Viviani et il a réussi à ce qu'il conserve un portefeuille dans le cabinet Briand. C'est Caillaux qui, de crainte de surexcitation dans l'opinion publique, a voulu que le remplacement de M. Viviani par M. Briand se fit sans bruit, au lieu d'être provoqué par un vote de la Chambre.

"Il est plus que probable que le ministère Briand tombera avant la fin de janvier; que, pendant deux ou trois mois, le président du conseil sera un incolore, sorte de mannequin, et qu'après sera formé un ministère Caillaux. Du moins, telle est la prophétie que l'on m'a faite tout dernièrement.

"Les causes de la chute future de M. Briand peuvent se résumer en un mot: Salonique. Car l'opinion publique estime que l'expédition de Salonique est un four complet. Et puis, le ministère Briand a un autre point faible: le ministère de la guerre. Il n'y faudrait pas seulement un homme habile au point de vue militaire, mais un orateur, et ce n'est pas le cas avec le général Galliéni qui, quand il est attaqué, ne sait guère que répondre: "Je suis un soldat et je suis fier de mon passé militaire." Avec ces paroles, le général Galliéni se tire d'affaire, mais elles ne sont d'aucune aide à M. Briand.

"Les partisans de Caillaux ont vigoureusement attaqué le cabinet dernièrement au sujet des contrats de l'armée. Le général Galliéni se borne à répondre que, sur 100,000 contrats, une trentaine seulement avaient été cassés. Le ministère ne serait pas resté debout dix minutes si M. Briand, dans une superbe envolée oratoire, n'avait enlevé un vote de confiance.

"Or, il ne faut pas perdre de vue que c'est cette même question des contrats qui a forcé M. Millerand à se retirer, quoiqu'il soit absolument certain qu'il n'a été compromis dans aucune affaire de contrat frauduleux."

APRES TROIS JOURS DE LIBERTE

UN ECHAPPE DE SAINT-JEAN DE DIEU EST ARRETE CE MATIN DANS UNE BUVETTE DE LA RUE S.-PAUL.

L'agent Albert Gagnon, du poste central, a fait main basse, ce matin, à 10 heures, sur un récidiviste du plus pur acabit, dans une buvette de la rue S.-Paul. L'histoire de cet homme, qui s'est appelé différemment Adélard Desrosiers, Joseph S.-Germain, Adélard S.-Germain et aujourd'hui a donné pour le sien le nom d'Arthur Larue, a quelque chose de peu ordinaire. Arrêté le 5 juin 1915 pour cambriolage, par le détective Martin, il fut condamné le 22 suivant à douze ans de pénitencier. Il n'était pas plus tôt interné à S.-Vincent de Paul qu'il dût être, pour folie, transplanté à l'asile S.-Jean de Dieu d'où il s'est échappé samedi dernier, le 22 de ce mois. En plus de cette dernière accusation qui lui a valu 12 ans de détention, Adélard S.-Germain, âgé seulement de 32 ans, a été condamné à 1 an de prison, le 23 mars 1914, pour vol; le 12 avril 1912, à 2 ans pour cambriolage; le 26 mai 1904, à 7 ans pour de nouvelles randonnées; le 20 septembre 1899 enfin, à 4 ans pour vol, année où il fut arrêté par le détective Charpentier, aujourd'hui chef de la Sûreté à Montréal.

Cet homme a donc été condamné, depuis l'âge de 17 ans, à 26 ans de prison et purgé sur ces diverses sentences une moyenne de 14 ans. Il a été incarcéré dans les cellules des quartiers généraux.

JETEE A BAS D'UN BALCON

UN NOMME LACERTE EST TENU CRIMINELLEMENT RESPONSABLE DE LA MORT DE JEANNE DORION.

Philippe Lacerte a été tenu criminellement responsable, ce matin, à la Cour du coroner, de la mort d'une jeune fille du nom de Jeanne Dorion, trouvée baignante dans son sang en face de la maison portant le No 2951 rue S.-Dominique, vers 9.30 heures hier soir.

D'après l'audition des témoignages, le drame s'est déroulé à la suite d'une querelle, soulevée par des propos de jalousie entre les deux personnes. Lacerte aurait maltraité la jeune fille en la jetant à plusieurs reprises sur le parquet; et finalement il l'aurait empoignée et jetée à bas du balcon.

Dans sa chute, la malheureuse s'est infligée une large blessure à la tête, s'étendant de l'oeil droit à l'arrière du crâne. La mort a dû être instantanée; à l'arrivée des premiers passants et du médecin, elle avait cessé de vivre. La police, prévenue, établit immédiatement une enquête et opéra l'arrestation de Philippe Lacerte qui était resté dans la maison. Le cadavre a été transporté à la morgue où les médecins-experts Derome et MacTaggart ont fait l'autopsie.

La victime est âgée de 24 ans et originaire de Gaspé; elle demeurait à Montréal depuis quelque temps et était fort peu connue.

LA GUERRE

CONTRE LA CONSCRIPTION

M. Anderson, en ouvrant le congrès des représentants de deux millions d'ouvriers anglais, attaque la coercition. — M. Ayles, un autre orateur, parlant dans le même sens, soulève des applaudissements et des protestations.

LES OUVRIERS AIDERONT LE GOUVERNEMENT

Bristol (Angl.), 26. — Les représentants de plus de 2,000,000 d'ouvriers affiliés aux unions se sont réunis aujourd'hui pour décider de l'attitude du travail organisé au regard de la guerre et surtout du service militaire obligatoire. Dès le début, le président du congrès, M. William Anderson, membre du Parlement pour la division d'Attercliffe, comté de Sheffield, a attaqué la loi de Conscription qui est maintenant devant la Chambre des Lords. M. Anderson, qui s'opposa à la loi devant le Parlement, déclara qu'elle ne répondait pas aux déclaration de M. Asquith au sujet de la conscription.

"Les mots n'écartent pas le danger, disait-il. Nous ne pouvons avoir le service militaire obligatoire sans avoir le service industriel obligatoire. Toute tentative de coercition sur les unionistes amènera une grande animosité et finira par échouer."

M. Anderson a dit qu'il y avait du danger pour l'Angleterre de tenter l'impossible en voulant à la fois une grande puissance maritime, militaire et industrielle. Il ajouta que le monde serait bien différent après la guerre et que ce sera un monde dur et mauvais pour le travail, si le travail se laisse faire.

En souhaitant la bienvenue aux membres du congrès, M. W. M. Ayles remarqua que les ouvriers de Bristol n'ont ni le temps ni le désir de répondre au recrutement. Cette remarque fut accueillie en partie par des applaudissements, en partie par des protestations, et John Hodge, membre du Parlement, protesta contre l'introduction dans le discours de bienvenue de déclarations subversives.

La première résolution fut présentée par James Sexton, de l'Union nationale des ouvriers des docks, qui exprime l'horreur du Congrès pour les atrocités commises par l'Allemagne et ses alliés, et garantit que le Congrès aidera le gouvernement autant qu'il le pourra à poursuivre la guerre avec succès.

M. Sexton déclara qu'il était opposé au militarisme, mais qu'il fallait remporter la victoire.

La motion de M. Sexton fut adoptée par un vote de 1,502,000 contre 602,000.

ACTIVITE SOUTENUE DANS L'ARTOIS

Paris, 26. — Bulletin officiel de cet après-midi :

Dans la région de l'Artois, l'artillerie a manifesté une activité soutenue dans le secteur de Neuville-Saint-Vaast. La nuit dernière, nous avons dirigé une attaque qui nous a permis d'expulser les Allemands d'une des excavations dues aux mines qui ont explosé hier.

Entre la Somme et l'Avre, au sud de Chaulnes, nos batteries ont bombardé les cantonnements ennemis à Hattencourt, et ont détruit un poste d'observation dans les environs de Darvillers.

Il n'y a rien à relever sur le reste du front.

UN DILEMME AU SUJET DU BLOCUS

ON EST D'ACCORD SUR LA NECESSITE DE LE RENDRE PLUS EFFICACE MAIS ON CRAINT DE S'INGERER DANS LE COMMERCE DES NEUTRES.

Londres, 26. — Des experts et de soi-disant experts dans les questions économiques et dans les questions de droit maritime se sont réunis à la Chambre hier après-midi pour assister au débat sur le blocus.

Les critiques comme les panégyristes de la politique du gouvernement tombent d'accord sur la nécessité de rendre le blocus le plus efficace possible". Mais ils se divisent sur les moyens de l'appliquer. Dans certains quartiers, on se montre fort désireux de diminuer le plus possible l'ingérence dans le commerce des neutres. Ce qui donne lieu à la discussion c'est une motion demandant au gouvernement d'appliquer le blocus le plus vigoureusement possible sans s'immiscer dans les importations normales des neutres.

Le débat suscite un grand intérêt. On compte que sir Edward Grey fera une déclaration, mais jusqu'ici le gouvernement n'a pas indiqué s'il se propose de maintenir son arrêté ministériel ou d'y substituer un blocus effectif. L'opinion prévaut que le gouvernement regarde le système actuel comme satisfaisant.

LE GOUVERNEMENT N'ADOPTERA PAS DE NOUVELLES MESURES.

Londres, 26. — Le "Daily Telegraph" commentant aujourd'hui en éditorial les débats sur le blocus, dit:

Il y a des raisons de croire que le gouvernement va déclarer qu'il n'a pris aucune décision importante au sujet de l'orientation de notre politique et il semble bien que l'on ne pourra adopter aucune autre mesure contre les ennemis que celles qui ont été prises par ordres en conseil. Il faut que ce pays se contente de mesures qui, si elles sont lentes en apparence, sont du moins sûres, et ont l'avantage de ne pas nuire à nos bonnes relations avec les puissances neutres. Nous avons fait l'expérience dans le passé des mesures radicales et prématurées. La nation ne s'égarera pas si elle garde dans son esprit les avertissements de notre histoire et si elle tempère son enthousiasme et son patriotisme de prudence et de circonspection.

Il ne faut pas oublier que tout ce qui est possible n'est pas opportun.

S.-HYACINTHE CONTRE LA PROHIBITION

LES ANTI-PROHIBITIONNISTES OBTIENNENT UNE MAJORITE DE 312.

(De notre correspondant)

Saint-Hyacinthe, 26—Aucun vote n'ayant été enregistré de dix heures à dix heures et demie ce matin, le scrutin sur la prohibition a été déclaré clos. 1532 votes ont été donnés, dont 610 pour et 922 contre la prohibition, soit une majorité de 312 en faveur des anti-prohibitionnistes.

Dans leur joie, hier soir, les anti-prohibitionnistes s'en allèrent, musique en tête, faire une manifestation de sympathie à leur chef M. Bouchard, député à la législature, et le conduisirent à la salle publique où une grande manifestation eut lieu et où il porta la parole avec M. L. J. Gauthier, député aux Communes.

FUNERAILLES DE Mme S. CASAVANT

ELLES ONT EU LIEU CE MATIN, A SAINT-HYACINTHE, AU MILIEU D'UN GRAND CONCOURS DE PARENTS ET D'AMIS.

(De notre correspondant)

Saint-Hyacinthe, 26 — Les funérailles de Mme Samuel Casavant, née Ledoux (Marie), décédée dimanche, ont eu lieu ce matin, à la cathédrale ; elles ont été des plus imposantes. Une voiture remplie de fleurs ouvrait le cortège, puis venaient les enfants des écoles, au nombre de quinze cent environ, et les parents et les amis en très grand nombre.

Le deuil était conduit par M. Samuel Casavant avec son fils Aristide, M. Claver Casavant, M. le Dr Bouvier, de Whitinsville, Mass., et M. Aimé Amyot, de cette ville, beaux-frères de la défunte. Les porteurs étaient MM. E. H. Richer, L. Lussier, J. Laframboise, E. Duckett, J. St-Germain et L. A. Beaudry.

La levée du corps fut faite par M. le chanoine L. A. Sénécal, curé de la cathédrale. Mgr C. P. Choquette, du séminaire, chanta le service, assisté du R. P. J. Bourgeois, curé d'Arctic Centre, et de M. l'abbé A. Fontaine, de l'Ecole normale, comme diacre et sous-diacre. S. G. Mgr J. S. H. Bruneault, évêque de Nicolet, ainsi qu'un grand nombre de prêtres, étaient au choeur.

Remarqués dans le cortège : M. le sénateur G. C. Dessaulles, MM. Gauthier et Bouchard, députés, le maire Morin, tous les échevins, les commissaires d'écoles, M. Duff et plusieurs représentants du Conseil des arts et manufactures, une nombreuse délégation de Chevaliers de Colomb et autres, y compris tous les ouvriers de la maison Casavant au nombre d'environ deux cents.

La mort de Madame Casavant, qui était très charitable, laisse un grand vide dans Saint-Hyacinthe.

LA CATHEDRALE DE SAINT-PAUL

ELLE MENACE DE S'ECROULER ET IL FAUT ENCORE PLUS DE $150,000 POUR FAIRE LES REPARATIONS NECESSAIRES.

Londres, 26. — On a de nouveau attiré l'attention du public sur le fait que la cathédrale de Saint-Paul menace de s'écrouler. Le doyen demande des fonds pour hâter les réparations.

Il y a deux ans, la commission qui veille sur l'existence de la cathédrale a demandé $350,000. Jusqu'à présent on n'a souscrit qu'environ $150,000.

Les architectes ont alors déclaré que le constructeur, le grand Wren, avait été très avare de ses matériaux. Tout le mal vient du vaste poids inégalement distribué du dôme, la rouille du fer et la ruine intérieure de l'édifice augmentent la pression graduelle de la coupole. Au dire d'une autorité, seule l'adhérence des matériaux soutient la masse. Les réparations faites antérieurement sont tout à fait insuffisantes, et il va falloir construire de nouveaux arcs-boutants et de nouveaux appuis dès qu'on aura recueilli les fonds.

ENQUETE SUR LES ATROCITES BOCHES ?

Rome, 26 — Le cardinal Mercier, primat de Belgique, continue à être l'objet de prévenances respectueuses dans son séjour à Rome. Il a célébré sa messe aujourd'hui au tombeau de saint Paul.

On rapporte que le cardinal Hartmann, archevêque de Cologne, viendra sous peu ici pour s'opposer à la nomination par le pape d'une commission d'enquête sur les atrocités commises en Belgique.

M. MARTIN EST ECONOME

LE MAIRE DEMANDE AUX COMMISSAIRES L'AUTORISATION DE SE FAIRE DEFENDRE AUX FRAIS DE LA VILLE LORSQUE LA CAUSE POUR REGLE NISI CONTRE LUI ET M. COTE SERA ENTENDUE.

Le maire ne veut pas se ruiner et quand il est attaqué comme maire il entend bien se faire défendre devant les tribunaux par les avocats de la Ville. C'est ce qu'il a déclaré ce matin quand il a demandé au bureau des commissaires d'adopter une résolution ordonnant au bureau légal de comparaître en son nom lorsque la cause sur la règle nisi demandée contre lui et le commissaire Côté au sujet de l'affaire du tramway, sera entendue, jeudi prochain, en Cour supérieure.

Le commissaire McDonald s'est opposé à cette résolution déclarant que M. Martin dans une telle affaire devait voir lui-même à se défendre.

"Depuis que je suis commissaire, dit-il, plusieurs poursuites ont été intentées contre moi et je n'ai jamais demandé l'aide des avocats de la ville."

"Il faut toujours que la Ville défende le maire, rétorque M. Martin. Qu'on n'oublie pas que j'étais en fonction officielle lorsqu'on prétend que j'ai agi illégalement. Il n'y a pas de raison pour empêcher les avocats de la ville de me défendre." Comme M. Côté est absent le maire dit: J'aurais pu attendre pour soulever cette question que M. Côté fût présent et obtenir ce que je demande. J'aime mieux ne pas agir ainsi. Je ne peux pas me ruiner pour répondre à tous ceux qui m'attaquent. Encore une fois je dois être défendu par la Ville".

"Je ne peux pas accepter ça, répète M. McDonald. Tout en respectant M. le maire, je déclare que je suis d'avis que l'on agit illégalement en cette circonstance. J'irai même jusqu'à dire que la Ville devrait perdre cette cause dans son propre intérêt. Je ne puis donc demander et encore moins ordonner que la Ville vienne en aide à M. Martin."

M. Giroux prétend au contraire, que la demande de M. Martin est très juste. " Le bureau légal, dit-il, doit défendre les intérêts de la ville et il faut que le maire soit défendu. " M. Giroux dit qu'un précédent a été créé dans la fameuse cause contre le maire Payette au sujet du voyage de ce dernier en Europe avec M. Beauset. La ville a alors payé tous les frais de la cause qui avait été portée jusqu'en Angleterre.

M. Giroux propose que M. Martin se fasse défendre par ses avocats à lui d'ici à ce que la question soit portée de nouveau devant le bureau des commissaires. MM. Ainey et Côté étaient absents, ce matin. " Ça peut marcher comme ça ?" demande M. Giroux.

" Je vous assure que ça va marcher, et rondement, déclare M. Martin ; je n'entends pas perdre cette cause ! "

LE FONDS PATRIOTIQUE

A l'unanimité le bureau des commissaires a décidé de retourner au conseil le même rapport que celui-ci vient de refuser, au sujet de la souscription de $250,000 au Fonds patriotique, et de $50,000 à d'autres oeuvres de charité. Ce rapport suggérait de prendre cette somme de $300,000 à même le fonds d'emprunt. Le conseil répondit que le fonds d'emprunt est complètement distribué et qu'on ne peut retrancher sur le budget des travaux de l'argent pour souscrire au Fonds patriotique.

A la dernière séance, le conseil demanda aux commissaires de suggérer un autre moyen de trouver la somme de la souscription.

Le bureau des commissaires demande à son tour au conseil de suggérer un moyen de souscrire sans prendre sur le fonds d'emprunt.

Cette question a fourni au maire l'occasion de répéter un discours qu'il a déjà prononcé la semaine dernière. Son Honneur s'élève contre l'octroi de $50,000 aux différentes institutions de charité. Il déclare qu'il y a du travail pour tout le monde et il y en aura encore davantage lorsqu'une fabrique de fusées sera établie à Notre-Dame de Grâce.

Le maire ne veut pas que l'on établisse en principe que la ville doit faire le travail des institutions de charité. Cependant, et M. le maire est prêt à faire une concession, si l'octroi de cette somme était de nature à supprimer tous les euchres, tag-days et concours de popularité, il croit que le contribuable y gagnerait encore et beaucoup. "Ça nous arrive tous les jours par p'tits chars", dit-il en terminant.

M. U. H. Dandurand, l'un des percepteurs du Fonds patriotique, a reçu l'autorisation d'annoncer aux directeurs du Fonds que la ville est prête à souscrire la somme de $250,000. Cette décision est cependant sujette à l'approbation de la législature.

RECLAMATION DE $12,000

Me McAvoy, au nom de la Anderson, Sainte-Marie Stone Co. a produit, ce matin, une réclamation de $12,000 contre la ville. La compagnie avait obtenu un contrat pour la fourniture de la pierre nécessaire à certains travaux. Elle se plaint qu'elle n'en a fourni que 12,000 tonnes et que d'autres compagnies en ont fourni 40,000 tonnes pour ces mêmes travaux. Elle réclame maintenant $0.30 par tonne qu'elle n'a pas fournie. La réclamation est référée à l'ingénieur ainsi qu'aux avocats.

M. BRYAN IRA A STOCKHOLM

Londres, 26 — On mande de Stockholm à l'agence Reuter que M. W. J. Bryan, en acceptant de faire partie de la commission permanente de la paix Ford, a donné à entendre qu'il se préparait à partir pour Stockholm.

Où Acheter Demain

(Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, par L.-P. Deslongchamps, au Ministère de l'Agriculture.)

TEL. EST 4510
Dupuis Frères
Le Magasin du Peuple
447 EST, SAINTE-CATHERINE.

Beau verre taillé pour cadeaux de noces

BOLS A FRUITS OU A SALADE, 7 et 8 pcs, val. de 3.50 et 4.00, pour 2.98

SERVICE A L'EAU en cristal pot de 3 chopines val. de 5.00, pour 3.48

FAITES BIEN CE QUE VOUS FAITES

Propriétaires, traitez bien vos locataires: vos logement se loueront mieux et plus vite.
Pour vos travaux de couvertures en gravois, plomberie, systèmes de chauffage, etc., demandez nos prix et voyez-nous pour vos plans: nous vous donnerons un travail d'expert et nous rendrons vos logements attrayants et faciles à louer.

Eug. Robert 93 OUEST, RUE VITRE

Plombier, couvreur, expert en appareils de chauffage. Tél. Main 3041

Service d'urgence, la nuit et le dimanche . . . . . { Lasalle 1195. S.-Louis 2999.
Contremaitre . . . . . { S.-Louis 3429.

Vallières Limitée
Angle S.-Catherine et Montcalm

Crêpe de chine américain

VALEUR DE 15c, POUR 10c.

1,800 verges de crêpe de Chine américain à fond crème avec petites fleurs de couleurs, 27 pouces de largeur, couleurs garanties, très approprié pour robes, blouses et kimonos, valant 15c, spécial pour demain à 10c

LES GOURMETS

les plus difficiles font leurs délices des confitures aux fraises pures, marque "L. & P." Elles sont faites à Montréal par une maison canadienne-française.
Les confitures, sirops, catsups et betteraves "King" se recommandent par leur haute valeur et leur bonne qualité. DEMANDEZ-LES A VOTRE EPICIER.

LABRECQUE & PELLERIN
111 RUE SAINT-TIMOTHEE
Tél. Est 1075-1649. MONTREAL.

LES PRIVILEGES DES ABATTOIRS

ILS ONT ETE RENOUVELES CE MATIN, PAR LE COMITE DES BILLS PRIVES, POUR UNE PERIODE DE TROIS ANS.

Québec, 26. — Le comité des Bills Privés a accordé aux compagnies Belair et Lecavalier et Riel le renouvellement de leurs privilèges pour une période de trois ans. A l'expiration de ce terme, la ville ne sera obligée ni de les exproprier ni de les indemniser en aucune façon. C'est une victoire partielle obtenue par les représentants de la ville de Montréal qui étaient MM. Laurendeau et le docteur Boucher, et les échevins Mayrand et Turcot, qui sont en même temps membres du comité des bills privés.

Au moment où le bill qui accordait un privilège perpétuel aux intéressés était sur le point d'être adopté, M. L. J. Perron est entré dans le débat et a proposé de restreindre le privilège à trois ans, espérant qu'à cette époque, dit-il, la question des abattoirs à Montréal, serait définitivement réglée et que ceux de MM. Riel et Belair disparaitraient en même temps que tous les autres.

M. Gouin, qui n'est pas membre du comité, a appuyé la proposition de M. Perron. Il croit que l'hygiène et l'intérêt public doivent primer tous les autres intérêts comme le soutenaient les députés Mayrand et Turcot, M. Francoeur de Lotbinière et M. Laurendeau et Boucher, chargés de représenter la ville.

Le premier ministre a déclaré que si le bill venait à la Chambre il le combattrait, dut-il être seul de son côté.

La grosse cloche avait sonné et sonné juste, disons-le, pour une fois. Les augures n'avaient plus qu'à obéir et c'est pour cela qu'on a vu donner pour l'amendement de M. Perront un vote de 15 à 13, tandis que sur le rejet du préambule, on avait battu la motion de M. Mayrand par un vote de 17 à 10.

L'amendement Perron limite le privilège des abattoirs à un terme de trois ans et supprime l'exploitation d'une fonderie et d'une usine pour le traitement des suifs, il accorde le privilège de fabriquer des conserves, privilège que au dire de Me Laurendeau, la compagnie n'avait pas jusque là. Ce n'est donc pour Montréal qu'une victoire partielle. MM. Boucher, Laurendeau, Turcot, Mayrand et Perron ont très habilement défendu les intérêts de la ville de Montréal, mis en péril par l'organisateur libéral en chef, Me Letourneau, lequel était appuyé par le père adoptif de la plupart des bills privés, M. Lévesque, député de Laval. M. Francoeur, contrairement à ce que font d'ordinaire les députés de la campagne, a revendiqué hautement les droits de l'hygiène sur les intérêts particuliers.

MGR FALLON CONTRE LA PROHIBITION

(De la Canadian Press)

London, Ont., 26 — Les journaux ont publié hier un exposé des vues de Mgr Fallon, évêque catholique romain de London, au sujet de la prohibition. Mgr Fallon se déclare opposé au principe de la prohibition parce que c'est une invite dangereuse à l'Etat d'intervenir indiscrètement dans les droits des citoyens et une tentative pour soumettre la conduite entière de l'homme à des statuts légaux ; c'est enfin une diminution des droits individuels.

LE JUGEMENT SERA-T-IL EXECUTE ?

La ville de Montréal et la Compagnie Aztec, représentées par l'étude Smith, Markey, Skinner, Pugsley et Hyde, ont demandé ce matin une exécution de jugement pour les frais contre M. Rodrigue Langlois et la Compagnie Warner-Quinlan.

Cette dernière, on se le rappelle, avait demandé l'émission d'un bref d'injonction contre l'Aztec pour l'empêcher de remplir un contrat que lui avait octroyé la ville. M. Langlois produisit une lettre qui fit scandale dans le temps. La cause fut finalement portée en appel et le tribunal donna gain de cause à l'Aztec.

DECES

BLANCHARD. — A Montréal, le 25 janvier 1916, à l'âge de 50 ans, est décédé Charles Blanchard, maître-boucher. Les funérailles auront lieu jeudi, le 27 courant Le convoi funèbre partira de sa demeure du No 663 rue Notre-Dame, Maisonneuve à 7 heures 45 a.m., pour se rendre à l'église Saint-Nom de Jésus, où le service sera célébré et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CASAVANT.—A S.-Hyacinthe, le 23 janvier 1916, à l'âge de 54 ans, est décédée Marie Ledoux, épouse de Samuel Casavant facteur d'orgues. Les funérailles ont eu lieu ce matin à la Cathédrale de S.-Hyacinthe.

GAUVREAU. — A Montréal, le 26 janvier 1916 à l'âge de 54 ans, est décédé, Adalbert Gauvreau, pharmacien. Les funérailles auront lieu, vendredi le 28 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son fils, No 1238 Avenue de Lorimier, à 7 heures 30 a.m., pour se rendre à l'église Immaculée Conception, où le service sera célébré et de là à la gare Viger, pour S.-Lin, lieu de la sépulture.

Parents et amis ont priés d'y assister sans autre invitation.

MILLIER. — A Montréal, le 26 janvier 1916, à l'âge de 70 ans, est décédée Madame Marie-Louise-Ida Dansereau, épouse de Elie Millier, officier d'accise. Les funérailles auront lieu vendredi, le 28 courant. Le convoi funèbre partira de sa demeure, No 586 rue Papineau à 8 heures 15 pour se rendre à l'église Immaculée Conception, où le service sera célébré à 8 heures 30, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAQUIN — A S.-David d'Yamaska, le 22 janvier 1916, à l'âge de 72 ans, est décédé le Révérend Arthur Paquin, Ptre, curé de S.-David.

Les funérailles auront lieu à S.-David vendredi, le 28 courant, à 9 heures, à l'église de S.-David, où le service sera célébré et de là au cimetière, lieu de la sépulture Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

QUESNEL.—A S.-Louis de Gonzague, le 26 janvier 1916 à l'âge de 57 ans est décédé Joseph Arthur Quesnel, curé de cette paroisse. Les funérailles auront lieu vendredi, le 28 courant. La dépouille mortelle laissera le presbytère, jeudi à 4 heures p. m., pour être exposée dans l'église.

Le service sera célébré vendredi, à 11 heures, en l'église paroissiale. L'inhumation à Ste.-Philomène.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES A MONTREAL

BLANCHARD, Charles, 51 ans, boucher rue Notre-Dame, 663, Maisonneuve.
BOUCHER, Dieudonné Boucher, 16 ans fils d'Etienne Boucher, rue de Gaspé, 532
CARRIERE, Philomène Côté, 75 ans, veuve d'Arthur Carrière, cultivateur, rue Atwater, 584.
CHEVALIER, Wallace, 31 ans, rue de Laroche, 33.
COUTURE, Edgar, 1 an, enfant d'Edmond Couture, rue S.-Charles, 48.
GAGNE, Albert, 27 ans, soldat, Ste.-Agathe, Qué.
LACASSE, Lucia, 2 mois, enfant d'Emile Lacasse, charretier, rue Wolfe, 108.
LAFLEUR, Armand, 1 an, enfant d'Amédée Lafleur, pompier, rue Dickson, 847.
MARTIN, Marie-Louise Gauthier, 32 ans femme de Hector Martin, journalier, rue Payette, 7.
MENARD, Thérèse Pelletier, 20 ans, veuve d'Oliva Ménard, cultivateur, S.-Jean Qué.
POIRIER, Marie-Rose, 5 ans, enfant de Michel Poirier, horloger, rue Gertrude, 393
ROBERT, Alfred, 23 ans, télégraphiste rue Chambord, 277.
SAULNIERS, Valmore, 31 ans, employé civil, rue Valois, 265.
TRUDEL, Laura Archambault, 54 ans femme de William Trudel, journalier, rue Desery, 140.
VALLEE, Arthémise, 29 ans, rue S.-Augustin, 35.